



Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 293 606,60 euros

Siège social : 41 quai Fulchiron, 69005 Lyon

529 222 689 RCS Lyon

----

**RAPPORT ANNUEL**

**AU 31 DÉCEMBRE 2024**



LE RÉSEAU QUI CRÉE DU LIEN

**LA SOLUTION DE MARKETING RELATIONNEL  
INNOVANTE ET RESPONSABLE**

**POUR FIDÉLISER SES CLIENTS ET SES COLLABORATEURS**

## SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL

<b>1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT ANNUEL-----</b>	<b>3</b>
<b>2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE-----</b>	<b>4</b>
<b>3. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024-----</b>	<b>29</b>
<b>4. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OBIZ© SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024-----</b>	<b>63</b>
<b>5. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -----</b>	<b>86</b>
<b>5.1 TABLEAUX FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES-----</b>	<b>86</b>
<b>5.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE-----</b>	<b>87</b>
<b>5.3 RAPPORT DU REFERENT DE MISSION-----</b>	<b>101</b>
<b>6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -----</b>	<b>112</b>
<b>6.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS -</b>	<b>112</b>
<b>6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ----</b>	<b>116</b>
<b>6.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES-----</b>	<b>120</b>
<b>7 RAPPORT DU PROFESSIONNEL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX</b>	

**1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ DU RAPPORT ANNUEL**

---

**1.1 Responsable du rapport annuel**

Monsieur Brice Chambard, Président Directeur Général d'Obiz.

**1.2 Attestation de la personne responsable**

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées »*

Lyon, le 30 avril 2025,

Monsieur Brice Chambard, Président Directeur Général d'Obiz.

2. **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

---

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2025**

**Rapport de gestion et de groupe du Conseil d'Administration**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 28 avril 2025.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi que le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos ainsi que le rapport de mission du référent de mission conformément aux dispositions de l'article L.210-10 du Code de commerce et suivants.

## I. ACTIVITÉ ET SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

### A. Périmètre de consolidation

Il s'agit du deuxième exercice de consolidation du Groupe OBIZ (ci-après le « **Groupe** »).

Le Groupe comprend les sociétés ci-dessous :

<i>Nom de l'entité</i>	<i>Adresse, Pays</i>	<i>Siren</i>	<i>Taux de détention juridique par la société OBIZ au 31.12.2024</i>	<i>Taux de détention au 31.12.2024</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
OBIZ (Entité Mère)	41 quai Fluchiron 69005 LYON	529 222 689	-	-	
ADELYA	298, allée du lac 31670 LABEGE	451 130 165	100 %	<b>100 %</b>	<i>Intégration globale</i>
MILE POSITIONNING SOLUTIONS (2)	390 Chemin du Mas Joint 69270 FONTAINES ST MARTIN	817 706 898	51 %	<b>51 %</b>	<i>Intégration globale</i>
SKI LOISIRS DIFFUSION	5, Allée des Sequoias 69760 LIMONEST	348 600 847	100 %	<b>100 %</b>	<i>Intégration globale</i>
HA PLUS PME (1)	6 avenue de l'Europe 78117 TOUSSUS- LE-NOBLE	519 215 966	100 %	<b>100 %</b>	<i>Intégration globale</i>
LANA (1)	6 B avenue de l'Europe 78117 TOUSSUS- LE-NOBLE	883 168 999	100 %	<b>100 %</b>	<i>Intégration globale</i>
E-CE	39 Chemin des Peupliers 69570 DARDILLY	830 464 418	0 %	<b>50 %</b>	<i>Intégration globale</i>

<i>Nom de l'entité</i>	<i>Adresse, Pays</i>	<i>Siren</i>	<i>Taux de détention juridique par la société OBIZ au 31.12.2024</i>	<i>Taux de détention au 31.12.2024</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
HOP	41 QUAI FULCHIRON 69005 LYON	893 490 375	70 %	<b>70 %</b>	Intégration globale
SUPERCONNECTR (2)	33 rue de la République 69002 LYON	838 476 265	3.56 %	<b>3.56 %</b>	Non consolidée

- (1) Acquisition de HA PLUS PME et sa filiale LANA au 28 juin 2024 avec une entrée de périmètre au 30<sup>r</sup> juin 2024
- (2) Acquisition complémentaire le 18 mars 2024 de 38.42 % - Changement de méthode de consolidation de mise en équivalence au 31 décembre 2023 à intégration globale au 30 juin 2024

## B. Activité du Groupe au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe Obiz© a réalisé un chiffre d'affaires global de 125 879 K€.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à une perte de (206) K€ au 31 décembre 2024 contre un gain de 1 000 K€ au 31 décembre 2023.

Le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2024 s'établit à une perte de (2 610) K€ contre un résultat positif de 290 K€ au 31 décembre 2023.

Le résultat net part du Groupe ressort à une perte de (2 589) K€ au 31 décembre 2024 contre un gain de 126K€ au 31 décembre 2023.

Chiffre d'affaires de 125,9 M€ en 2024 en croissance de +51% :

En M€ -	2023	2024	Variation
<b>Chiffre d'affaires annuel</b>	83,1	<b>125,9</b>	+51%
dont Programmes relationnels et affinitaires	6,4	<b>8,0</b>	+25%
dont Boutiques e-commerce	76,7	<b>117,9</b>	+53%

La société Ski Loisirs Diffusion est consolidée dans les comptes d'Obiz© depuis le 1er juillet 2023 et la société HA Plus PME depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

#### Activité dynamique en 2024, en croissance de +51%

À l'issue de l'exercice 2024, Obiz© a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 125,9 M€, en forte croissance de +51% par rapport à l'exercice 2023.

Sur une base proforma, en intégrant la société HA PLUS PME depuis le 1er janvier 2024, le chiffre d'affaires 2024 s'élèverait à 127,4 M€.

Cette dynamique de l'activité est le fruit du développement très soutenu à la fois de l'activité Programmes relationnels et affinitaires, mais également de l'activité Boutiques e-commerce.

Les deux activités du groupe Obiz© ont contribué à cette bonne dynamique annuelle. L'activité **Programmes relationnels et affinitaires**, principale contributrice à la marge brute du groupe, a affiché un chiffre d'affaires en **croissance de +25%**, avec **43 nouveaux programmes remportés sur l'année** (dont Décathlon, Macif Avantages, Air France Industries, Shiva, etc.), vs. 35 nouveaux programmes initialement visés sur l'année.

L'activité **Boutiques e-commerce** a quant à elle enregistré un **accroissement de +53%** de son chiffre d'affaires en 2024, bénéficiant d'une **force de frappe plus importante en matière d'achats** sur le marché des loisirs et de la culture à prix réduits. Il convient de mentionner une évolution du mix activités en 2024, avec une part moins importante de reventes de cartes cadeaux et une part plus importante de commissions liées à la distribution de cartes cadeaux. Cette évolution n'a aucun impact sur le niveau de marge brute généré par les Boutiques e-commerce.

Les données ci-après en euros sont les suivantes :

OBIZ COMPTE DE RESULTAT Montants en €	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	5.13	125 878 729	83 110 752
Autres produits d'exploitation	5.14	2 272 539	1 575 177
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>128 151 268</b>	<b>84 685 929</b>
Achats consommés	5.15	(109 961 660)	(72 075 879)
Charges de personnel	5.16	(8 665 314)	(5 978 646)
Autres charges d'exploitation	5.15	(7 269 571)	(3 906 218)
Impôts et taxes		(354 850)	(270 193)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(2 105 491)	(1 454 691)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(205 618)</b>	<b>1 000 303</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	5.17	<b>(900 958)</b>	<b>(420 416)</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	5.19	<b>(1 411 274)</b>	<b>(222 756)</b>
Impôts sur les résultats	5.18	(366)	7 598
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(2 518 216)</b>	<b>364 729</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		(92 032)	(74 732)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(2 610 248)</b>	<b>289 997</b>
Intérêts minoritaires		(21 130)	163 911
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(2 589 119)</b>	<b>126 087</b>

## Marge brute en amélioration de +44%, mais pénalisée par des évolutions tarifaires au sein des Boutiques e-commerce

Au 31 décembre 2024, la marge brute annuelle s'est établie à 15,9 M€, contre 11,0 M€ un an plus tôt, soit une croissance de +44%.

Après une année 2023 marquée par des tensions inflationnistes, des partenaires majeurs de billetterie d'Obiz© ont procédé en 2024 à des ajustements tarifaires, pénalisant les marges de l'activité Boutiques e-commerce. Des mesures tarifaires correctrices ont été prises par Obiz© afin de répercuter ces évolutions de prix d'achat des billets en 2025.

Le taux de marge brute s'est ainsi établi en léger recul à 12,7% du chiffre d'affaires en 2024, contre 13,3% un an plus tôt.

Sur une base pro forma, la marge brute annuelle ressort à 17,5 M€, représentant 13,7% du chiffre d'affaires pro forma 2024.

## EBITDA de 1,6 M€ en 2024

---

Ces évolutions des mix tarifaires au sein de l'activité Boutiques e-commerce ont pénalisé ponctuellement la performance opérationnelle en 2024, sans toutefois remettre en cause les objectifs moyen terme d'Obiz©.

Les charges d'exploitation ont en effet progressé à un rythme plus rapide que la croissance de la marge brute en 2024, avec notamment une hausse des charges de personnel (+45%) et des charges externes (+86%), du fait de l'intégration des sociétés Ski Loisir Diffusion (juillet 2023) et HA PLUS PME (juillet 2024). À fin 2024, le groupe comptait 137 collaborateurs, contre 107 un an plus tôt.

Obiz© a ainsi réalisé en 2024 un EBITDA annuel de 1,6 M€, contre 2,2 M€ en 2023, représentant 1,2% du chiffre d'affaires, contre 2,7% en 2023. Sur une base pro forma, l'EBITDA s'élève à 1,9 M€, soit une marge d'EBITDA de 1,5%.

Le résultat d'exploitation, qui intègre 1,7 M€ de dotations aux amortissements, s'établit à -0,2 M€ au titre de l'exercice 2024, contre 1,0 M€ un an plus tôt.

Après prise en compte du résultat financier de -0,9 M€, principalement constitué des charges d'intérêts liés aux emprunts bancaires, et du résultat exceptionnel de -1,4 M€, constitué pour l'essentiel de provisions à caractère exceptionnel (-0,7 M€ - sans impact sur la trésorerie) et des charges exceptionnelles sur opérations de gestion (-0,5 M€), Obiz© enregistre un résultat net part du groupe de -2,6 M€, contre 0,1 M€ un an plus tôt.

La réconciliation de l'**EBITDA**, défini par le résultat d'exploitation, excluant les dotations aux amortissements des immobilisations et incluant le crédit d'impôt innovation (CII), avec les états financiers consolidés, s'établit comme suit :

Réconciliation de l'EBITDA Montants en €	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(205 618)</b>	<b>1 000 303</b>
<b>Eléments à réintégrer</b>		
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 500 235	780 422
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	234 894	167 334
Crédit d'impôt innovation (CII) ou recherche (CIR)	27 500	257 613
<b>EBITDA</b>	<b>1 557 011</b>	<b>2 205 672</b>

L'EBITDA ainsi présenté tient compte des impacts liés aux engagements pour indemnité de départ en retraite du Groupe à la clôture.

Le **résultat financier** s'établit à une perte de (1,1) M€ et comprend principalement des charges d'intérêts liés aux emprunts bancaires pour (1,1 M€).

Le **résultat exceptionnel** intègre des dotations aux provisions à caractère exceptionnel pour (0,5) M€, des charges exceptionnelles sur opération de gestion pour (0,4) M€, des charges sur exercices antérieurs pour (0,3) M€, des VNC d'immobilisations cédées nettes de produit de cession pour (0,2) M€, et présente donc une perte de (1,4) M€.

Les **impôts** comprennent le crédit d'impôt innovation et un crédit d'impôt mécénat.

Le **résultat net de l'ensemble consolidé** s'établit ainsi à (2,6) M€, dont (0,021) M€ appartient aux minoritaires.

### **C.Évènement marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice**

#### Prise de participations

- La Société a acquis 0,8% du capital de la société QIIRO.
- Après une première participation à hauteur de 12,5% fin 2022, le groupe Obiz© est devenu le 11 mars 2024 l'actionnaire majoritaire de MILE POSITIONING SOLUTIONS, avec une participation qui s'élève désormais à 51%.
- Acquisition de la société HA PLUS PME à hauteur de 100%, financée par de nouveaux emprunts bancaires d'un montant de 5,2 M€ et par la trésorerie disponible.

#### Nouveaux emprunts d'une valeur de 5,45 M€ sur l'exercice 2024

Au premier semestre 2024, la Société a contracté 7 nouveaux emprunts dans le cadre du rachat de la société HA PLUS PME pour un montant de 5 200K€. Les prêts souscrits se décomposent comme ceci : un prêt de 1 000 K€ auprès de la banque Palatine, un

prêt de 1 000 K€ auprès de la BECM, un prêt de 500 K€ auprès de la Banque Populaire, un prêt de 500 K€ auprès du Crédit Lyonnais, deux prêts pour un total de 1 600 K€ auprès de BPI et un prêt de 600 K€ auprès de la Société Générale. La filiale Adelya a également obtenu un prêt innovation BPI pour 250 K€.

### Développement commercial

Au cours de l'exercice 2024, Obiz© a remporté des programmes relationnels et affinitaires majeurs tels que Decathlon, Macif Avantages et Shiva.

De nombreux autres programmes ont été signés avec de grandes enseignes françaises telles que Air France Industries, mais aussi dans d'autres pays, étendant la présence d'Obiz© à l'international, dont Yves Rocher (Dubai-EAU, Albanie et Indonésie), le pass tourisme Costa Card (Espagne), Sushi Zen (Suisse), CCI du Gard, etc.

Auprès de ses clients historiques, Obiz© a reconduit de nombreux partenariats pluriannuels stratégiques, dont notamment Vinci et AXA Belgique, témoignant de la confiance renouvelée de ses partenaires de longue date et de son engagement à proposer une palette d'offres attractives adaptées aux besoins de ses clients.

Par ailleurs, le groupe Obiz© se positionne aujourd'hui comme leader sur le marché de la fidélisation dans le pôle Santé & Bien-être, en proposant des solutions innovantes notamment dans le domaine de la parapharmacie, à travers des contrats pluriannuels remportés auprès de groupements d'officines

Une offre Tourisme encore plus renforcée :

Obiz© a également intensifié ses efforts pour renforcer son offre Tourisme, à travers sa filiale Miles, en développant des programmes visant à diversifier les destinations touristiques, revitaliser les territoires et lutter contre le surtourisme dans les grandes métropoles. Plusieurs partenariats stratégiques ont été signés, apportant des solutions pour dynamiser le secteur tout en préservant les lieux touristiques sensibles..

Dans ce contexte, en plus des partenariats signés avec la ville de Paris pendant les jeux olympiques, la ville de Colmar ou l'île de Noirmoutier, deux programmes emblématiques ont été remportés cette année :

- Ministère de l'Économie de la Wallonie : visant à dynamiser l'économie locale à travers 18 parcours dans 18 villes de la région (Namur, Charleroi, etc.) en attirant les touristes dans ces destinations moins fréquentées.
- L'Office du Tourisme de Catalogne : visant à détourner le flux touristique de Barcelone à travers des parcours dans 14 villes alternatives, contribuant ainsi à une gestion plus équilibrée du tourisme dans la région.

HA PLUS PME : un rapprochement qui porte déjà ses fruits :

Mi-2024, Obiz© a annoncé l'acquisition à 100% du capital de HA PLUS PME, plateforme digitale d'achats spécialisée dans la négociation d'offres auprès de fournisseurs partenaires pour faire bénéficier aux artisans, TPE, PME et ETI de réductions sur leurs frais de fonctionnement.

Ce rapprochement renforce non seulement la force de frappe d'Obiz© en matière de négociation, mais ouvre également la voie à un grand potentiel de cross-selling (enrichissement de l'offre B2B Merciz©, synergies technologiques avec la plateforme Loyalty Operator d'Adelya©, intégration du mode SaaS de SLD et de JOOKS, etc.)

#### **D. Activité en matière de recherche et de développement**

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe consolidé a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement en lien avec ces solutions informatiques pour un montant 1 853 K€.

Le groupe a bénéficié d'un crédit impôt recherche de 27,5K€.

#### **E. Evènements importants survenus au niveau du groupe depuis la clôture de l'exercice**

Obiz©, pour la 9ème année consécutive, " champion de la croissance " au palmarès 2025 des 500 champions de la croissance établi par Les Echos

Habitué du classement depuis des années, Obiz© a participé à l'enquête des « Champions de la Croissance 2025 » établi par les Echos, en partenariat avec Statista. Cette enquête a pour but d'honorer les entreprises ayant des performances exceptionnelles en termes de croissance qui stimulent l'économie et créent des emplois.

Avec une croissance exceptionnelle de +440% sur la période 2020-2023 et un taux de croissance moyen de 75% sur la période, Obiz© s'est classé 50ème (vs. 55ème un an plus tôt) des 500 entreprises les plus performantes de France en termes de croissance, tous secteurs confondus, parmi plus de 10 000 candidatures. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la société s'est classée à la 7ème position (vs. 8ème un an plus tôt). Publicité,

Dans son secteur d'activité Marketing et Communication, Obiz© s'est classé à la 2ème place au niveau national (vs. 2ème un an plus tôt).

Obiz©, l'une des deux seules entreprises à briller 8 années consécutives dans le prestigieux classement FT1000, et la meilleure en termes de performance !

Le FT 1000 « Europe's Fastest Growing Companies 2025 » valorise les 1 000 entreprises européennes les plus agiles et innovantes, ayant réalisé les plus fortes croissances moyennes sur trois ans.

Avec un chiffre d'affaires en croissance exceptionnelle de +440% sur la période 2020-2023, correspondant à une croissance annuelle moyenne de +75%, Obiz© est l'une des deux seules entreprises à briller dans ce classement pour la 8ème année consécutive, et la meilleure en termes de performance ! Il convient également de souligner qu'aucune autre entreprise n'a été récompensée plus de 8 années d'affilée.

Dans son secteur d'activité Advertising & Marketing, Obiz<sup>©</sup> figure à la 3ème place des entreprises les plus performantes en termes de croissance en France et 27ème en Europe.

#### **F. Evolution prévisible et perspectives d'avenir au niveau du groupe**

##### **Equinoxe 2027 : une feuille de route stratégique axée sur l'amélioration de la rentabilité et la génération de cash-flow**

Le Groupe Obiz<sup>©</sup> dévoile ses nouvelles ambitions à horizon 2027, à travers son nouveau plan stratégique baptisé Equinoxe 2027.

Ce nouveau plan stratégique intervient consécutivement au changement de dimension opéré par Obiz<sup>©</sup>, avec des acquisitions stratégiques réalisées au cours des trois dernières années (Adelya<sup>©</sup> en 2022, Ski Loisirs Diffusion en 2023 et HA PLUS PME en 2024), permettant au groupe de passer d'environ 37 M€ de chiffre d'affaires en 2021 à près de 125 M€ à l'issue de l'exercice 2024, soit une multiplication par plus de 3.3x du chiffre d'affaires en trois exercices.

Après cette phase d'investissements intensifs, et consécutivement à la mise en place de la nouvelle organisation opérationnelle centrée sur le développement des activités et la performance, Obiz<sup>©</sup> se focalise dès à présent sur :

**L'accroissement des synergies entre les entités du Groupe** : en continuant de placer l'innovation au cœur de la stratégie du Groupe pour proposer des solutions de fidélisation sur mesure qui répondent aux besoins des clients en France et à l'international.

À ce titre, le Groupe ambitionne, à horizon 2027, de remporter plus de 150 programmes, auprès de grandes entreprises, d'enseignes de distribution, d'aéroports, de villes et collectivités, d'offices de tourisme, de commerces de proximité, etc. ;

**L'amélioration de la rentabilité** : en optimisant la performance opérationnelle et en renforçant l'efficacité de chaque activité du Groupe pour améliorer les marges.

Obiz<sup>©</sup> ambitionne ainsi de multiplier par plus de deux son EBITDA à périmètre constant, pour viser, **a minima, 7 M€ en 2027** ;

**la génération de cash-flow** : en mettant un accent particulier sur la bonne gestion du cycle d'exploitation des activités et l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

À travers Equinoxe 2027, Obiz<sup>©</sup> se fixe de réduire son endettement financier, sans exclure d'explorer de nouvelles opportunités d'investissement en matière de croissance externe.

## **II. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE**

### **A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice**

#### **1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice écoulé**

La société OBIZ a été constituée le 13 décembre 2010 initialement sous la forme d'une société par actions simplifiée et avec comme dénomination sociale OBIZ CONCEPT.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 26 mars 2021 a décidé de modifier la forme sociale et OBIZ CONCEPT a ainsi été transformée en société anonyme à conseil d'administration. A cette même date, la dénomination sociale a également été modifiée pour devenir OBIZ.

La société OBIZ est une entreprise à mission spécialisée dans le développement des solutions de marketing relationnel innovantes et responsables qui permettent aux entreprises de fidéliser leurs clients ou collaborateurs à travers l'amélioration de leur bien-être et l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Grâce à sa plateforme digitale propriétaire et son équipe d'experts et son équipe d'experts, le groupe Obiz© conçoit, déploie et pilote des programmes relationnels et affinitaires et des plateformes e-commerce pour le compte de ses clients (grandes entreprises, associations, fédérations). Le groupe propose à ses clients des technologies d'acquisition de données marketing en temps réel utilisant tous les moyens d'identification mobiles et sans contact NFC et optiques, ainsi que des plateformes SaaS et API destinées spécialement aux CSE, inters CSE et collectivités locales.

Aujourd'hui, le groupe est présent dans 20 pays et opère plus de 100 programmes relationnels et affinitaires à destination de 35 millions de bénéficiaires ayant accès à plus de 120 000 offres promotionnelles négociées par Obiz© auprès de son large réseau de plus de 55 000 partenaires commerciaux, nationaux et locaux. Le groupe compte plus de 5 000 clients CSE en direct, dont plusieurs grands comptes du CAC 40 et du SBF 120. Le groupe opère 1,5 Md € de flux financiers.

Obiz© est qualifiée Entreprise Innovante par Bpifrance et a obtenu une notation extra-financière ESG, au titre de l'exercice 2023, de 73/100 de la part d'EthiFinance (+10 pts. vs 2022).

A la date du présent rapport, la société Obiz© est une société anonyme à conseil d'administration dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris depuis le 26 mai 2021.

Son capital social est fixé à 293 606,60 euros divisé en 5 872 132 actions de 0,05 euro de nominal chacune.

**Faits marquants de l'exercice 2024 :**

**Acquisition d'actions gratuite et augmentations de capital consécutives**

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration du 24 juillet 2024 constatant la réalisation définitive des conditions d'acquisition des Tranche A et B des actions gratuites attribuées par décisions du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2021 et 19 décembre 2022, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 860,00 euros pour le porter de 292 726,60 euros à 293 586,60 euros par l'émission de 17 200 actions ordinaires nouvelles.

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration du 14 octobre 2024 constatant la réalisation d'une augmentation de capital complémentaire en rectification d'une erreur matérielle, par l'émission et l'attribution complémentaire de 400 actions ordinaires nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale chacune, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant nominal global de 20 euros pour le porter de deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante centimes (293.586,60€) à deux cent quatre-vingt-treize mille six cent six euros et soixante centimes (293.606,60€) euros correspondant à cinq millions huit cent soixante-douze mille cent trente-deux (5.872.132) actions de cinq centimes d'euro (0,05€) de valeur nominale souscrites en totalité et intégralement libérées.

**2. Analyse de l'activité de la société OBIZ SA au cours de l'exercice écoulé**

Obiz© a réalisé un chiffre d'affaires de 27 052 707 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 versus 43 649 891 euros en 2023.

L'activité Programmes relationnels et affinitaires, dont le modèle génère des marges structurellement élevées, s'est inscrite en croissance de 12%.

Les ventes de boutiques en ligne (incluant les commissions facturées qui ont progressé seules de 11%) ont diminué de 44% entre 2023 et 2024. Cette baisse s'explique principalement par une évolution de notre mix activité, avec une augmentation des prestations de revente de codes / e-billets pour lesquelles Obiz agit en tant qu'intermédiaire pour le compte des fournisseurs émetteurs des codes / e-billets. En effet, dans ce cadre, seule la commission facturée par Obiz en tant qu'intermédiaire est reconnue en chiffre d'affaires.

Les commissions facturées sont en lien avec les rétrocessions de commissions négociées avec les partenaires compte tenu des volumes d'affaires réalisés sur les boutiques en ligne.

## B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice, les événements suivants sont à signaler :

Se référer aux événements importants survenus post clôture au niveau du Groupe.

## C. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a engagé des dépenses en matière de recherche et de développement en lien avec ces solutions informatiques pour un montant 991 003 €.

## D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Il convient de se référer aux perspectives détaillées au niveau du Groupe.

## E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous des informations concernant les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I. -1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. -2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées				278								747
Montant total des factures concernées TTC	1 267 445	477 175	355 418	138 109	2 238 148		101 618	37 311	10 466	219 133		368 528
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	3,56%	1,34%	1,00%	0,39%	6,29%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,24%	0,09%	0,03%	0,53%	0,89%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues				0								414
Montant total des factures exclues TTC				0								332 147,83
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement							<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 JOURS					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 JOURS
							<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)

## III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

	Nom de l'entité	Adresse, Pays	Siren	Taux de détentio n juridique au 31.12.2023	Taux de détentio n juridique au 31.12.2024	Méthode de consolida tion	Chiffre d'affaires en K€ (*)	Résultat en K€ (*)	Capitaux propres en K€ (*)	Valeur comptable des titres détenus Brute (en K€)	Valeur comptable des titres détenus Nette (en K€)
1-Plus de 50% de détentio n du capital	ADELYA	298 allée du lac 31670 Labège	451 130 165	100%	100%	Intégration globale	2 782	(811)	361	3 673	3 673
	HA PLUS PME	6, Avenue de l'Europe 78 117 Toussus le Noble	519 215 966	0%	100%		3 135	508	3 172	5 632	5 632
	HOP	41 quai Fulchiron 69005 Lyon	839 490 375	70%	70%		-	2	27	35	35
	MILE POSITIONNING SOLUTIONS	390 chemin du Mas Joint 69270 Fontaines St Martin	817 706 898	12,58%	51,00%		344	(1 047)	(505)	515	515
	SKI LOISIRS DIFFUSION	185 allée des frênes, 69760 Limonest	384 600 847	100%	100%		96 980	1 001	2 253	15 097	15 097

⇒ MILE POSITIONNING SOLUTIONS

Pour Adelya© et Obiz©, le développement de l'offre Tourisme fait partie intégrante de la stratégie du Groupe qui vise à revaloriser les territoires et promouvoir leur richesse culturelle et l'économie locale, notamment auprès des touristes.

Dans cette perspective, et après une première participation à hauteur de 12,5% fin 2022, le groupe Obiz© est devenu le 11 mars 2024 l'actionnaire majoritaire de MILE POSITIONNING SOLUTIONS, avec une participation qui s'élève désormais à 51%. Cette démarche illustre l'engagement sociétal du groupe et s'inscrit dans sa stratégie de développement d'activités culturelles et sportives à impact positif sur le pouvoir d'achat, en phase avec son statut d'entreprise à mission.

⇒ HA PLUS PME

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Obiz© a acquis 100% du capital de la Société HA PLUS PME, groupement d'achats qui permet aux artisans, TPE, PME et ETI de bénéficier d'avantages et de tarifs préférentiels négociés sur une vaste sélection de produits et services en lien avec leur activité et leur fonctionnement.

Au 31 décembre 2024 la société Obiz© détient 100% des titres de HA PLUS PME, société par actions simplifiée au capital de 115 295,00 euros, dont le siège social est situé 6 avenue de l'Europe - Bâtiment B - 78117 TOUSSUS-LE-NOBLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 512 215 966.

#### **IV. RESULTATS - AFFECTATION**

##### **A. Examen des comptes et résultats de la Société OBIZ SA**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 27 052 707 euros contre 43 649 891 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 017 393 euros contre 890 603 euros pour l'exercice 2023.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à (21 652 549) euros contre (37 983 390) euros pour l'exercice 2023.

Le montant des autres achats, les charges de sous-traitance et charges externes s'élève à (1 727 411) euros contre (1 801 489) euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à (147 012) euros contre (178 159) euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à (3 268 109) euros contre (2 732 242) euros pour l'exercice précédent et le montant des charges sociales s'élève à (1 251 625) euros contre (927 149) euros pour l'exercice précédent, pour un effectif de fin de période s'élevant, en 2024, à 54 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à (708 289) euros.

Les produits d'exploitations s'élevant à 28 070 100 euros n'ont pas permis d'absorber les charges d'exploitation d'un montant de (29 237 964) euros, dégageant ainsi un résultat d'exploitation négatif de (1 167 864) euros contre un résultat d'exploitation négatif de (34 487) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier s'élevant à 631 508 euros contre (407 405) euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt ressort à (536 356) euros contre (441 893) euros pour l'exercice précédent.

Enfin, après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (1 437 773) euros et d'un impôt sur les sociétés créateur de 465 893 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte nette comptable de (1 508 236) euros contre une perte de (646 043) euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 39 348 520 euros contre 35 867 039 euros pour l'exercice 2023.

**B. Affectation du résultat**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte nette comptable de 1 508 235,50 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte nette comptable de l'exercice : (1 508 235,50) euros

Report à nouveau antérieur négatif: (724 906,65) euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'établit ainsi à (2 233 142,15) euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**C. Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

**D. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître des charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal :

- Amortissements excédentaires : 17 640 €
- Taxe véhicule de société : 53 379 €

**E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société**

Comme cela a été précédemment expliqué, la société a vu son chiffre d'affaires passer de 43 649 891 euros en 2023 à 27 052 707 euros en 2024, soit une régression de 38 %.

Le poste emprunts et dettes auprès des établissements de crédits s'élève à 14 662 787 euros au 31 décembre 2024 (11 439 507 euros au 31 décembre 2023) auquel s'ajoute les obligations relances pour un montant de 4M€.

Le poste « Disponibilités » au 31 décembre 2024 s'élève à 703 972 euros contre 5 048 598 euros au 31 décembre 2023.

Le résultat courant avant impôt ressort à (536 356) euros et le résultat net à (1 508 236) euros.

Le montant des capitaux propres sociaux incluant le résultat de la période s'élève à 13 124 798 euros.

## **V. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE**

La Société exerce ses activités dans un environnement qui fait naître pour elle de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle.

Conformément aux exigences de la réglementation Prospectus 3, seuls les risques significatifs et spécifiques au Groupe sont présentés dans ce chapitre.

Dans chacune des catégories, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- La criticité sur les opérations de la Société, classée en trois niveaux : critique, significative ou peu significative ; et
- La probabilité de la survenance du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible.

Étant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et la criticité potentielle la plus élevée sont placés en premier dans chaque catégorie.

La combinaison de la criticité et de la probabilité permet de déterminer l'impact de chaque risque.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société et sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après :

Type de risques	Description	Impact <sup>1</sup>	Gestion du risque
Secteur d'activité	Environnement concurrentiel	■ ■ ■	Savoir-faire et valeur ajoutée
	Conjoncture économique	■ ■ ■	Diversification et adaptabilité
	Evolutions technologiques	■ ■ ■	Veille et anticipations
Stratégie	Adaptation à une forte croissance, au développement international et à la croissance externe	■ ■ ■	Rercrutements et investissements
	Développement d'un réseau de franchise	■ ■ ■	Sélection et accompagnement
Activités & produits	Dépendance hommes clés	■ ■ ■	Diversité des compétences
	Dépendance envers les clients	■ ■ ■	Portefeuille client diversifié et fidélité des clients
	Dépendance envers les fournisseurs	■ ■ ■	Veille et diversité des fournisseurs
	Défaillance des systèmes informatiques et cybercriminalité	■ ■ ■	Sauvegarde journalière des données Test de robustesse et d'intrusion
Financiers	Risques de liquidité et de taux	■ ■ ■	Contrôle et évaluation Absence de détention de titre financier et recours à des emprunts à taux fixe
	Risques sur les stocks	■ ■ ■	Contrôle et évaluation
Juridiques	Traitement des données à caractère personnel	■ ■ ■	Respect de la réglementation en vigueur
	Propriété intellectuelle	■ ■ ■	Dépôt marques, identité visuelle et veille

Légende : ■ ■ ■ impact faible      ■ ■ ■ impact moyen      ■ ■ ■ impact élevé

<sup>1</sup> La notion d'impact telle que visée dans le présent tableau englobe tant l'impact potentiel du risque que sa probabilité d'occurrence.

Les risques développés dans le chapitre 3 du document d'enregistrement en date du 16 avril 2021 ne sont pas repris dans le présent rapport de gestion, ceux-ci demeurant pleinement valable et actuel dans leur rédaction issue dudit document d'enregistrement.

Il est précisé que le document d'enregistrement est accessible sur le site internet de la Société, les actionnaires pouvant s'y reporter pour une description plus ample des risques.

**VI. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Le Groupe Obiz© a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face au financement de son fonds de roulement pour les 12 prochains mois.

En effet, les postes « Disponibilités » et « Valeurs Mobilières de Placement » du Groupe au 31 décembre 2024 s'élèvent à 5 265 K€. L'endettement financier de la société s'élève à 18 595 K€ auquel s'ajoutent des obligations Relance pour 4 000 K€.

A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois.

**VI. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société est en section 5.1 du présent rapport.

## VII. ACTIONNARIAT

### A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2024 :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% du capital</b>
Brice CHAMBARD	166 668	2,84%
OBI-ONE	2 983 689	50,81%
Flottant et auto-détention	2 721 775	46,35 %
Total	5 872 132	100,00 %

### B. Auto-détention – Programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2024, la société détenait 91 185 actions auto détenues.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2024, donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder trente (30,00) euros par action, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cents (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : 18 mois

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2024.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR OBIZ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2024	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023	67 748
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024	112 764
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024	89 327
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024	91 185
<b>DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS</b>	
<b>Annulation d'actions</b>	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2024	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	Néant
<b>Hors contrat de liquidité</b>	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024 en dehors du contrat de liquidité	66 425
<b>Contrat de liquidité</b>	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2024	94 267
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2024	89 327
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat de liquidité	24 760

**VIII. OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, des opérations visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ont été réalisées et déclarées auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») via la plateforme ONDE.

Ces déclarations ont été publiées respectivement les :

- 01 octobre 2024 : Déclaration n° 2024DD998405
- 03 septembre 2024 : Déclaration n° 2024DD993384
- 07 août 2024 : Déclaration n° 2024DD990714
- 05 août 2024 : Déclarations n° 2024DD990222 et n° 2024DD990221
- 02 août 2024 : Déclarations n° 2024DD989832 et n° 2024DD989830

## **IX. PARTICIPATION DES SALARIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2024.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2024, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

## **X. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION**

### **Attribution d'actions gratuites**

Néant.

### **Stock-options**

Néant.

## **XI. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons de prendre acte qu'une nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

## **XII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **A. Choix du mode d'exercice de la direction générale**

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 mars 2021, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

### **B. Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes**

#### **1. Renouvellement des mandats des administrateurs**

L'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021 a nommé les administrateurs de la Société pour une durée de trois (3) années.

Toutefois, et conformément à la 4<sup>ème</sup> résolution de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 14 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période de trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Damien BOURGEOIS arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il convient de proposer à ladite Assemblée Générale le renouvellement dudit mandat pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

## **2. Mandats des commissaires aux comptes**

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à la présente Assemblée Générale.

## **3. Rémunération allouée aux administrateurs**

Nous vous proposons d'allouer une enveloppe annuelle d'un montant global de quarante-huit mille euros (48.000,00 €) afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

## **C. Procédures de contrôle interne**

La Société a mis en place des dispositions en matière de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques.

Une description des principales dispositions existantes en matière de contrôle interne est présentée ci-dessous.

Le système de contrôle interne de la Société est constitué d'un ensemble de mécanismes de contrôle et de services externes mis en place par la direction en vue d'assurer une gestion saine et efficace des affaires et des biens de l'entreprise.

### **Informations comptables et financières :**

La tenue de la comptabilité de la société est régie par le code de commerce et, plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, et outre les documents obligatoires, sont établis :

- un suivi quotidien des positions bancaires et des prévisions hebdomadaires ;
- une situation hebdomadaire de la facturation ;
- une situation mensuelle du chiffre d'affaires par client et par gamme, des encaissements et de l'encours client ainsi que des stocks ;

- des états financiers de gestion trimestriels.

La fonction financière est gérée en interne. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable extérieur et indépendant.

La réalisation de la paie et la revue fiscale sont confiées à cet expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises sont produits avec l'assistance du cabinet d'expertise comptable et sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

#### **D. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société**

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à LYON,  
Le 28 avril 2025

**Le Conseil d'Administration**

### 3. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

#### 3.1 Bilan – Actif

OBIZ BILAN - ACTIF Montants en €	Notes	31/12/2024 Valeurs nettes comptables	31/12/2023 Valeurs nettes comptables
Immobilisations incorporelles	5.1	26 129 236	21 968 378
Dont écarts d'acquisition	5.1	12 452 306	9 251 687
Immobilisations corporelles	5.1	1 221 142	334 618
Immobilisations financières	5.1	749 839	1 026 026
Titres mis en équivalence	5.1		68 067
<b>Actif immobilisé</b>		<b>28 100 218</b>	<b>23 397 089</b>
Stocks et en-cours	5.2	3 400 281	4 514 308
Clients et comptes rattachés	5.3	12 292 620	8 128 795
Autres créances et comptes de régularisation	5.4 / 5.5 / 5.7	6 177 714	2 922 045
Valeurs mobilières de placement	5.6	1 228 570	404 970
Disponibilités	5.6	4 035 971	9 246 605
<b>Actif circulant</b>		<b>27 135 156</b>	<b>25 216 723</b>
<b>Total Actif</b>		<b>55 235 374</b>	<b>48 613 813</b>

#### 3.2 Bilan – Passif

OBIZ BILAN - PASSIF Montants en €	Notes	31/12/2024 Valeurs nettes comptables	31/12/2023 Valeurs nettes comptables
Capital	5.8	293 607	292 727
Primes liées au capital	5.8	14 697 153	14 698 033
Réserves et résultat consolidés	5.8	(3 087 170)	(387 091)
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>		<b>11 903 589</b>	<b>14 603 669</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>3 363</b>	<b>216 989</b>
<b>Autres fonds propres</b>	5.8	<b>58 500</b>	<b>1 009</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	5.9	<b>1 090 870</b>	<b>240 746</b>
Obligations Relance	5.10	4 000 000	4 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.10	18 594 544	14 337 115
Fournisseurs et comptes rattachés	5.11	11 883 499	9 212 352
Autres dettes et comptes de régularisation	5.11 / 5.5	7 701 007	6 001 932
<b>Dettes</b>		<b>42 179 051</b>	<b>33 551 399</b>
<b>Total Passif</b>		<b>55 235 373</b>	<b>48 613 813</b>

### 3.3 Compte de résultat

OBIZ COMPTE DE RESULTAT Montants en €	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	5.13	125 878 729	83 110 752
Autres produits d'exploitation	5.14	2 272 539	1 575 177
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>128 151 268</b>	<b>84 685 929</b>
Achats consommés	5.15	(109 961 660)	(72 075 879)
Charges de personnel	5.16	(8 665 314)	(5 978 646)
Autres charges d'exploitation	5.15	(7 269 571)	(3 906 218)
Impôts et taxes		(354 850)	(270 193)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(2 105 491)	(1 454 691)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(205 618)</b>	<b>1 000 303</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	5.17	<b>(900 958)</b>	<b>(420 416)</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	5.19	<b>(1 411 274)</b>	<b>(222 756)</b>
Impôts sur les résultats	5.18	(366)	7 598
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(2 518 216)</b>	<b>364 729</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		(92 032)	(74 732)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(2 610 248)</b>	<b>289 997</b>
Intérêts minoritaires		(21 130)	163 911
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(2 589 119)</b>	<b>126 087</b>
Résultat par action	5.20	-0,45	0,02
Résultat dilué par action	5.20	-0,45	0,02

3.4 Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres consolidés Montants en €	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres*
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>5 854 532</b>	<b>292 727</b>	<b>14 698 033</b>	<b>(387 091)</b>		<b>14 603 669</b>	<b>216 989</b>	<b>14 820 658</b>
Augmentation de capital	17 600	880	(880)					
Dividendes versés						(192 500)	(192 500)	
Résultat de l'exercice				(2 589 119)	(2 589 119)	(21 130)	(2 610 248)	
Autres				(1)	(1)	4	2	
Annulation des actions propres issues du contrat de liquidité				(110 960)	(110 960)			(110 960)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>5 872 132</b>	<b>293 607</b>	<b>14 697 153</b>	<b>(498 052)</b>	<b>(2 589 119)</b>	<b>11 903 589</b>	<b>3 363</b>	<b>11 906 952</b>

exclusion des autres fonds propres

3.5 Tableau de flux de trésorerie

OBIZ Tableau de flux de trésorerie Consolidé Montants en €	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat net total des sociétés consolidées</b>		<b>(2 610 248)</b>	<b>289 997</b>
Dotations nettes aux amortis. dépr. et provisions		2 327 948	1 170 534
Variation de l'impôt différé		(114 234)	(82 457)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		181 014	43 805
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		92 032	74 732
Variation des intérêts courus		277 390	20
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>153 901</b>	<b>1 496 630</b>
(+) Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		889 794	659 673
<b>Flux net de tréso. générés par l'exploitation (I)</b>		<b>1 043 695</b>	<b>2 156 303</b>
Acquisitions d'immobilisations	5.1	(2 775 284)	(1 639 309)
Cessions d'immobilisations	5.1	94 062	9 504
Réduction des autres immobilisations financières	5.1	39 742	17 004
Incidence des variations de périmètre	4.1	(5 041 073)	(10 297 236)
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		(110 960)	(229 091)
Opérations internes Haut de Bilan			(2)
<b>Flux net de tréso. généré par les opérations d'investissement (II)</b>		<b>(7 793 513)</b>	<b>(12 139 130)</b>
Emission Obligations Relance	5.10		4 000 000
Encaissements d'emprunts	5.10	5 454 419	6 902 881
Remboursements d'emprunts	5.10	(2 978 706)	(2 045 099)
Distribution nette de dividendes		(192 500)	
Augmentations / réductions de capital	5.8		7 695 903
Variation des concours bancaires courants	5.10	(959)	193
<b>Flux net de tréso. généré par les opérations de financement (III)</b>		<b>2 282 254</b>	<b>16 553 878</b>
<b>Variation de flux de trésorerie (I + II + III)</b>		<b>(4 467 563)</b>	<b>6 571 052</b>
<b>Trésorerie : ouverture</b>		<b>9 386 380</b>	<b>2 815 328</b>
<b>Trésorerie : clôture</b>		<b>4 918 817</b>	<b>9 386 380</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(4 467 563)</b>	<b>6 571 052</b>

3.6 Analyse détaillée de la variation du besoin de fonds de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation de périmètre	Reclassements	Variation *
Stocks	5.5	3 400 281	4 514 308			(1 114 027)
Créances clients	5.3	12 292 620	8 128 795	2 873 422		1 290 403
Autres créances	5.4	6 167 466	2 683 614	297 001		3 186 851
Dettes fournisseurs	5.11	11 883 499	9 212 352	422 114	250 000	1 999 033
Autres dettes **	5.11	6 059 527	2 785 530	1 320 008	(300 000)	2 253 989
<b>Total de la variation du BFR</b>		<b>3 917 341</b>	<b>3 328 834</b>	<b>1 428 301</b>	<b>50 000</b>	<b>(889 794)</b>

\* après exclusion des variations de périmètre

\*\* exclusion de la dettes envers les ex actionnaires des entités acquises

### 3.7 Annexe des états consolidés clos au 31 décembre 2024

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)

#### **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés, faisant partie intégrante des états consolidés présentés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

##### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Obiz© (« la Société ») est une société anonyme de droit français. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro Lyon B 529 222 689.

La Société s'est construite autour d'une plateforme digitale de marketing relationnel éthique afin d'aider les entreprises à conquérir et fidéliser leurs clients et leurs collaborateurs, à améliorer le pouvoir d'achat et le bien-être des bénéficiaires et accélérer le développement de partenaires locaux et nationaux.

Le siège social de la Société est situé au 41 quai Fulchiron, 69005 LYON.

##### **1.2 Evènements marquants de l'année 2024**

###### **Nouveaux emprunts d'une valeur de 5 450 K€**

Au premier semestre 2024, la Société a contracté 7 nouveaux emprunts dans le cadre du rachat de la société HA PLUS PME pour un montant de 5 200K€. Les prêts souscrits se décomposent comme ceci : un prêt de 1 000 K€ auprès de la banque Palatine, un prêt de 1 000 K€ auprès de la BECM, un prêt de 500 K€ auprès de la Banque Populaire, un prêt de 500 K€ auprès du Crédit Lyonnais, deux prêts pour un total de 1 600 K€ auprès de BPI et un prêt de 600 K€ auprès de la Société Générale (cf. note 5.10 pour plus de détails).

La filiale Adelya a également obtenu un prêt innovation BPI pour 250 K€.

###### **Variation de périmètre**

- La Société a acquis 0,8% du capital de la société QIIRO.
- Après une première participation à hauteur de 12,5% fin 2022, le groupe Obiz© est devenu le 11 mars 2024 l'actionnaire majoritaire de MILE POSITIONING SOLUTIONS, avec une participation qui s'élève désormais à 51%.

- Acquisition de la société HA PLUS PME à hauteur de 100%, financée par de nouveaux emprunts bancaires d'un montant de 5,2 M€ et par la trésorerie disponible.

## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01. Les comptes des différentes sociétés du Groupe sont retraités afin de se conformer à ces principes. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en euros sauf mention spécifique.

Les Sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu notamment des éléments suivants :

- le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 4 918 679 d'euros au 31 décembre 2024,
- les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 11 903 590 euros au 31 décembre 2024.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe est en mesure de faire face à ses échéances au moins au-delà du 30 avril 2026.

### 2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les comptes consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues dans les comptes sont :

- l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels (cf. note 4.4)
- la valorisation des actifs lors des acquisitions d'entreprises, tel que les marques ou les relations clients (cf. note 4.1)
- le calcul des impôts différés au regard des déficits reportables des filiales générés les années précédentes et des horizons de consommation (cf. note 4.8)
- l'évaluation des provisions (cf. note 4.11/4.12 et note 5.9)
- l'appréciation du contrôle ou de l'exercice d'une influence notable sur les différentes filiales (cf. note 3)

### **2.3 Changement de réglementation comptable**

Le règlement ANC 2023-05, relatif aux solutions informatiques, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les dispositions du présent règlement s'appliquent de manière prospective à tous les coûts engagés après la date d'ouverture de l'exercice de première application.

Les solutions informatiques comptabilisées en tant que frais de développement au bilan à l'ouverture de l'exercice 2024 ont été reclasées, , au compte « solutions informatiques », sans modification de valeur au bilan d'ouverture de l'exercice de première application continuent à être amorties sur leur durée d'utilité résiduelle. Le montant en VNC reclassé s'établit à 1 503 K€.

### **2.4 Méthodes de consolidation**

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société Obiz a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice.

Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe intégrées globalement sont éliminées.

### Note 3 : Périmètre des états consolidés

Le périmètre s'établit comme suit :

Périmètre	Méthode de consolidation	% de contrôle au 31/12/2023	% de contrôle au 31/12/2024	Pourcentage d'intérêt 2024	Pourcentage d'intérêt 2023	Pays	Adresse
OBIZ (Mère)	IG	100	100	100	100	FRANCE	
ADELYA	IG	100	100	100	100	FRANCE	298 allée du lac, 31670 Labège
E-CE	IG	50	50	50	50	FRANCE	185 alée des frênes, 69760 Limonest
HOP	IG	70	70	70	70	FRANCE	41 quai Fulchiron, 69005 Lyon
SKI LOISIRS DIFFUSION	IG	100	100	100	100	FRANCE	185 alée des frênes, 69760 Limonest
TAM TAM ICE	NC	100	Fusion dans SLD		100	FRANCE	28 rue carnot, 86 000 Poitiers
USUAL PARTNERS	NC	100	Fusion dans SLD		100	FRANCE	185 alée des frênes, 69760 Limonest
MILE POSITIONING SOLUTION	IG	12,4	51	51	12,4	FRANCE	390 chemin du Mas Joint, 69270 Fontaines St Martin
HA PLUS	IG	0	100	100	0	FRANCE	6 avenue de l'Europe, 78117 Toussus-Le-Noble
LANA	IG	0	100	100	0	FRANCE	6 B avenue de l'Europe, 78117 Toussus-Le-Noble

### Entrée de périmètre de la période

- Après une première participation à hauteur de 12,58% fin 2022, le groupe Obiz© est devenu le 11 mars 2024 l'actionnaire majoritaire de MILE POSITIONING SOLUTIONS, avec une participation qui s'élève désormais à 51%, pour un montant de 15 K€ (incluant les frais d'acquisition). Ainsi la société précédemment consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- Acquisition de la société HA PLUS PME à hauteur de 100%, pour un montant total de 5 632 K€ (incluant les frais d'acquisition).

### Sociétés non consolidées

La société MILE POSITIONNING SOLUTIONS détient 20% du capital de la société CITYGEM, société considérée comme non significative.

## Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

### 4.1 Immobilisations incorporelles

- Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constitués des éléments suivants :

- L'écart d'acquisition au titre de la prise de participation complémentaire dans le capital de la société MAMC en mars 2021 pour 630 K€ ; cette filiale a depuis été fusionnée dans les comptes d'Obiz en 2021.
- L'écart d'acquisition généré dans le cadre de l'acquisition d'ADELYA s'élève à 2 780 K€ au 31 décembre 2024.
- L'écart d'acquisition généré dans le cadre de la prise de participation dans la société MILE POSITIONING SOLUTIONS reconnu en 2022 pour 354 K€. Avec la prise de participation majoritaire en 2024, l'écart d'acquisition a été augmenté de 184 K€ pour s'élever à 539 K€ au 31 décembre 2024.
- L'écart d'acquisition généré dans le cadre de l'acquisition de SLD et ses filiales reconnus pour 5 220 K€. Il est ajusté de 272 K€ au 31 décembre 2024, le portant à 5 492 K€. Il a été ajusté à la hausse pour 272k€ dans le cadre de la finalisation de l'allocation du prix de vente dans les 12 mois suivants l'acquisition ;
- Les autres entités acquises sur 2023 ont généré un écart d'acquisition de 267 K€.
- L'écart d'acquisition généré dans le cadre de l'acquisition de HA PLUS PME et sa filiale LANA s'élève à 2 745 K€ au 31 décembre 2024.

L'impact des prises de participation de l'exercice 2024 dans les comptes consolidés s'établit comme suit :

<b>Montants en k€</b>	<b>Entrées de périmètre</b>
Immobilisations incorporelles	641
Immobilisations corporelles	340
Immobilisations financières	27
Actif circulant (hors Impôts différés)	3 170
Impôts différés actifs	82
VMP	508
Disponibilités	1 270
Provisions	(118)
Dettes financières	(1 482)
Impôts différés passifs	
Passif circulant (hors Impôts différés)	(1 742)
<b>Actif net</b>	<b>2 696</b>
Prix d'acquisition payé	5 649
Titres MEE Mile après résultat 31/03	(24)
<b>Total du prix d'acquisition</b>	<b>5 625</b>
<b>Goodwill</b>	<b>2 929</b>

Les écarts d'acquisition 2024 sont provisoires et pourront être soumis à affectation définitive dans les 12 mois suivants l'acquisition.

En application du règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015, les écarts d'acquisition positifs inscrits à l'actif immobilisé ne font désormais plus l'objet d'un amortissement systématique selon un plan préalablement défini. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur et au moins une fois par exercice. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif devient inférieure à sa valeur comptable. Un test de dépréciation sur les écarts d'acquisitions non amortis acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice présenté a été réalisé.

- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de marques, de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Logiciels (achetés ou produits en interne), incluant les dépenses de développement	1 à 5 ans
Marques	Non amortissable

### Méthode comptable des solutions informatiques

Conformément au règlement ANC 2023-05, les solutions informatiques (logiciels, ERP, sites internet, etc.) sont comptabilisées en immobilisations incorporelles pour leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les solutions produites (développées par l'entité) sont immobilisées lorsqu'elles répondent aux critères d'activation définis dans l'article 611-3 (faisabilité technique, intention d'achever et capacité d'utiliser la solution informatique, existence d'un marché ou utilité en interne, disponibilité des ressources techniques et fiabilité de l'évaluation).

Les dépenses de développement des solutions informatiques sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- le Groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement des solutions informatiques engagés par le Groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi

individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs aux développements des plateformes techniques qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, le Groupe n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de leurs plateformes techniques.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces dépenses de solutions informatiques est de 24 à 60 mois, à compter de la date de mise en production auprès des clients en fonction des évolutions réalisées.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, ces actifs inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Une dépréciation sur ces actifs et sur les actifs non amortissables comme les marques est comptabilisée quand la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable (cf. note 4.4).

#### **4.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

#### **4.3 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés,

- du solde en espèces du contrat de liquidité.
- des titres des sociétés mises en équivalence

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour la Société.

#### **4.4 Test de dépréciation sur actifs**

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition et des actifs incorporels non amortis font l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions et actifs incorporels non amortis sont testés par entité ou groupe d'entité acquises.

Un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la méthode des DCF. et n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2024. Les tests de sensibilité n'ont pas remis en cause le test réalisé.

#### **4.5 Contrats de location**

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

#### **4.6 Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au coût d'achat réel.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation du stock est inférieure à son coût.

#### **4.7 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

#### **4.8 Impôts différés**

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés au titre du report fiscal déficitaire lorsque, selon toute vraisemblance, les sociétés réaliseront des bénéfices imposables leur permettant d'imputer leur report fiscal déficitaire. L'évaluation du montant potentiel de ces impôts différés actifs exige que la direction réalise des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs.

Le montant des déficits non activés du Groupe s'élève à 5,7 millions d'euros.

#### **4.9 Disponibilités**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

#### **4.10 Opérations en devises étrangères**

Le Groupe n'a pas d'opérations en devises étrangères dans ses comptes.

#### **4.11 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

#### **4.12 Indemnité de départs à la retraite**

Les salariés français du Groupe bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements du Groupe pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charge du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision est comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre.

#### **4.13 Emprunts**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

#### **4.14 Subventions publiques à recevoir**

##### **Avances conditionnées**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche du Groupe ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 5.10.

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières. Les échéanciers

de remboursement ainsi que les remboursements déjà réalisés sont par ailleurs indiqués en note 5.10.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

## **Subventions**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

## **Crédit d'impôt innovation et Crédit d'Impôt recherche**

Le crédit d'impôt innovation « CII » est une mesure fiscale réservée aux PME. Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau, au sens de la définition fiscale. L'assiette est plafonnée à 400 K€ par an et par entreprise. Le CII est imputé sur le montant de l'impôt dû lors de la liquidation de l'impôt. Le groupe a bénéficié via une de ses filiales du crédit d'impôt recherche selon les dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche.

## **4.15 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par les entités incluses dans le périmètre de consolidation :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires au titre des ventes en lignes issues des boutiques (e-cartes cadeaux, ventes en ligne loisirs et billetteries) dépend des contrats conclus avec les fournisseurs des produits commercialisés.
  - Dès lors que les risques et avantages rattachés aux produits sont transférés aux sociétés du Groupe par les fournisseurs, le chiffre d'affaires correspond au prix de revente de ces produits aux clients finaux.
  - En l'absence de transfert des risques, notamment au titre du risque de péréemption des produits, et avantages, le chiffre d'affaires ne correspond qu'à la commission perçue par les sociétés du Groupe, agissant dans ce cas en tant qu'intermédiaire pour le compte des fournisseurs desdits produits.

- Le chiffre d'affaires est rattaché à l'exercice au cours duquel les biens ont été livrés ou les prestations d'intermédiaire ont été réalisées.
- Les revenus générés par le Groupe dans le cadre de prestations de service (accès aux services/maintenance adaptive/ développements spécifiques, animation) sont reconnus sur la période au cours de laquelle les services ont été rendus de manière linéaire selon la durée du contrat, et peuvent inclure des prestations de set up ou des abonnements mensuels par utilisateur.
- Les commissions de coopérations commerciales avec les partenaires sont reconnues en chiffre d'affaires en fonction de leur exercice de rattachement.

#### **4.16 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante du Groupe.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

#### **4.17 Résultat financier**

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts.

#### **4.18 Impôt sur les bénéfices**

Au compte de résultat, le poste d'impôt correspond essentiellement à l'impôt dû par HA PLUS et E-CE, aux impôts différés et aux crédits d'impôt innovation et recherche pour 109 K€.

#### **4.19 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société Obiz© par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## Note 5 : Notes sur le bilan

### 5.1 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeur brute des immobilisations Montants en €	31/12/2023	31/12/2024	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Entrée de périmètre	Reclassements / Correction à nouveaux
Ecart d'acquisition	9 251 687	12 452 306			2 950 619	250 000
Frais de recherche et développement	4 912 649			(24 053)		(4 888 597)
Concessions, brevets, licences et solutions informatiques	840 776	8 690 501	1 191 065	(46 037)	1 190 560	5 514 138
Marque	3 951 776	3 951 776				
Autres immobilisations incorporelles	6 638 209	7 125 105		(13 645)	500 541	
Immobilisations incorporelles en cours	625 539	778 028	743 903		34 125	(625 539)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>26 220 636</b>	<b>32 997 716</b>	<b>1 934 968</b>	<b>(83 735)</b>	<b>4 675 845</b>	<b>250 002</b>
Autres immobilisations corporelles	47 234	72 959	25 725	(2 925)		2 925
Matériel de bureau	188 983	790 961	559 256		45 647	(2 925)
Matériel de transport	47 101	358 148	92 565	(88 638)	307 120	
Matériel informatique	352 003	473 612	74 652	(40 267)	87 225	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>635 321</b>	<b>1 695 680</b>	<b>752 198</b>	<b>(131 830)</b>	<b>439 992</b>	
Titres de participation non consolidés	139 473	600 000	1	(139 474)	600 000	
Titres immobilisés	150 109	151 059	50 000	(50 100)	1 050	
Prêts, dépôts et cautionnements	380 706	136 790	38 118	(306 522)	24 487	
Autres immobilisations financières	495 209	461 989		(33 220)		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 165 497</b>	<b>1 349 839</b>	<b>88 119</b>	<b>(529 316)</b>	<b>625 537</b>	
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>68 067</b>			<b>(68 067)</b>		
<b>Total</b>	<b>28 089 521</b>	<b>36 043 235</b>	<b>2 775 285</b>	<b>(812 948)</b>	<b>5 741 374</b>	<b>250 002</b>

Le poste Marques intègre :

- la marque « Obiz » et 40 autres termes attachés à cette marque acquise en 2019 pour un montant total de 1 373 K€. Celle-ci est non amortie au regard des avantages futurs non limités dans le temps,
- Les marques valorisées dans le cadre de l'acquisition de SLD en 2023 pour 2,6 M€.

Le reclassement des frais de développement en solutions informatiques a été opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ( cf note 2.3 changement de réglementation comptable).

Amortissements et dépréciations des immobilisations <i>Montants en €</i>	31/12/2023	31/12/2024	Dotation	Reprise	Entrée de périmètre	Reclassements	Valeurs nettes comptable 31/12/2024
Ecart d'acquisition							12 452
Frais de recherche et développement	(3 410 033)		(22)	24 053		3 386 002	
Concessions, brevets, licences et solutions informatiques	(529 716)	(5 727 254)	(1 024 607)	43 442	(830 372)	(3 386 002)	2 963 248
Marque							3 952
Autres immobilisations incorporelles	(312 509)	(1 141 226)	(588 267)	13 268	(253 718)		5 983 879
Immobilisations incorporelles en cours							778
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles</b>	<b>(4 252 258)</b>	<b>(6 868 480)</b>	<b>(1 612 896)</b>	<b>80 763</b>	<b>(1 084 090)</b>		<b>26 129 236</b>
Autres immobilisations corp.	(522)	(5 152)	(3 181)	2 623		(4 072)	67 807
Matériel de bureau	(72 181)	(113 184)	(18 554)		(25 072)	2 623	677 777
Matériel de transport	(13 175)	(39 266)	(24 243)	7 499	(9 346)		318 882
Matériel informatique	(214 825)	(316 936)	(76 681)	39 178	(66 057)	1 449	156 676
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles</b>	<b>(300 703)</b>	<b>(474 538)</b>	<b>(122 659)</b>	<b>49 300</b>	<b>(100 475)</b>		<b>1 221 142</b>
Titres de participation	(139 474)	(600 000)		139 474	(600 000)		
Titres immobilisés							151 059
Prêts, dépôts et cautionnements							136 790
Autres immobilisations financières							461 989
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations financières</b>	<b>(139 474)</b>	<b>(600 000)</b>		<b>139 474</b>	<b>(600 000)</b>		<b>749 839</b>
<b>Total Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé</b>	<b>(4 692 434)</b>	<b>(7 943 018)</b>	<b>(1 735 555)</b>	<b>269 537</b>	<b>(1 784 565)</b>		<b>28 100 217</b>

L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an.

Les immobilisations financières au 31 décembre 2024 sont principalement composées :

- De dépôts et cautionnements liés au bail commercial de la société Obiz© et à l'emprunt BPI contracté par la société,
- D'un compte à terme nanti à hauteur de 300K€,
- Du solde en espèce du contrat de liquidité,
- De prises de participations minoritaires (-10% du capital) dans différentes entités :
  - Superconnector,
  - Sportyneo.
  - Qiiro.

Un contrat de liquidité a été souscrit auprès de Gilbert Dupont pour un montant de 250 K€ en juin 2021.

Les actions propres ont été reclassées en diminution des capitaux propres. Les immobilisations comprennent aussi uniquement le poste "solde en espèces" du contrat de liquidité pour 112 K€.

## 5.2 : Stocks

Stocks Montants en €	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks matières premières, fournitures	683		683	1 371		1 371
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	3 401 128	(1 530)	3 399 598	4 514 467	(1 530)	4 512 937
<b>Total des stocks nets</b>	<b>3 401 811</b>	<b>(1 530)</b>	<b>3 400 281</b>	<b>4 515 838</b>	<b>(1 530)</b>	<b>4 514 308</b>

Le stock est constitué de bons d'achats (physiques ou e-cards) achetés auprès des partenaires pour leur valeur d'achat. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation du stock est inférieure à son coût. La durée de validité de ces bons d'achats est en moyenne de 12 mois à compter de la date d'émission par le partenaire.

## 5.3 : Crédit clients

Crédit clients Montants en €	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Crédit clients	9 787 204	(609 470)	9 177 734	7 976 875	(421 701)	7 555 174
Factures à établir	3 114 886		3 114 886	573 621		573 621
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>12 902 090</b>	<b>(609 470)</b>	<b>12 292 620</b>	<b>8 550 496</b>	<b>(421 701)</b>	<b>8 128 795</b>

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

## 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-dessus détaillent les composantes des postes « Crédit clients » au 31 décembre 2024. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

<b>Etat de l'actif circulant Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
Stocks Matières premières, fournitures	683	683	
Stocks de marchandises	3 401 128	3 401 128	
Créances client et comptes rattachés	9 787 204	9 787 204	
Factures à établir	3 114 886	3 114 886	
Avances et acomptes versés sur commandes	998 684	998 684	
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	52 762	52 762	
Créances fiscales hors IS part < 1an	2 311 829	2 311 829	
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	887 801	887 801	
Comptes courants part < 1an	8 992	8 992	
Autres créances part < 1an	612 720	612 720	
Charges à répartir	96 343	96 343	
Charges constatées d'avance part < 1 an	1 198 338	1 198 338	
<b>Total actif circulant</b>	<b>22 471 372</b>	<b>22 471 372</b>	

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

<b>Dépréciation de l'actif circulant Montants en €</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Dotations</b>	<b>Entrée de périmètre</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2024</b>
Dépréciation de stocks	(1 530)				(1 530)
Dépréciation des créances clients	(421 701)	(291 707)	(54 695)	158 534	(609 470)
<b>Total des dépréciations de l'actif circulant</b>	<b>(423 231)</b>	<b>(291 707)</b>	<b>(54 695)</b>	<b>158 534</b>	<b>(609 470)</b>

## 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

Un impôt différé actif a été reconnu au niveau d'Adelya pour 22,5 K€ correspondant à la part de déficit reportable que la Société envisage de consommer à court-terme.

Au 31 décembre 2023, lors de l'identification des actifs et des passifs lors de l'entrée de périmètre de SLD, 1 650 K€ ont été comptabilisés au titre des IDP sur relations clients. Ce montant sera repris au fur et à mesure de l'amortissement.

La Société OBIZ a activé ses IDA au titre des différences temporaires hors déficit fiscal reportable dont principalement les frais d'acquisitions de titres pour 212 K€ en lien avec la mise en place de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces frais sont déduits via les amortissements dérogatoires comptabilisés en comptes sociaux.

Ainsi la position nette au 31 décembre 2024 s'établit à 1 131 K€ (IDP).

<b>Impôts différés en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Impôts différés - actif	10 243	238 432
Impôts différés - passif	1 141 481	1 566 402
<b>Valeur nette d'impôt différé</b>	<b>(1 131 238)</b>	<b>(1 327 971)</b>

## 5.6 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalent de trésorerie Montant en K€	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	4 020 066	9 245 313
Intérêts courus non échus s/ dispo.	15 906	1 292
<b>Trésorerie à court terme</b>	<b>4 035 971</b>	<b>9 246 605</b>
<b>Placements à court terme</b>	<b>1 228 570</b>	<b>404 970</b>
VMP - Autres placements	1 228 570	404 970
<b>Trésorerie passive assimilée à une dette</b>	<b>345 863</b>	<b>266 292</b>
Concours bancaires (dettes)	138	904
Concours bancaires courants	345 725	265 195
Intérêts courus non échus - passif		192
<b>Trésorerie à long terme</b>	<b>882 707</b>	<b>138 678</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>4 918 679</b>	<b>9 385 283</b>

Les valeurs d'usage sont égales aux valeurs véniales.

## 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation.

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 sont composés de facturations d'avance réalisées, puis reconnus en chiffre d'affaires sur le premier trimestre 2025.

## 5.8 : Capitaux propres

Composition du capital social	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capital (en euros)</b>	<b>293 606,60</b>	<b>292 726,60</b>
Nombre d'actions ordinaires	5 872 132	5 854 532
<b>Nombre d'actions ordinaires</b>	<b>5 872 132</b>	<b>5 854 532</b>
<b>Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

Le solde des actions propres représente 91 185 actions pour une valeur de 519 K€ comptabilisés en moins des capitaux propres.

### Plan d'attribution d'actions gratuites (AGA)

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2021 a attribué 39 000 actions gratuites aux salariés à la suite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021 représentant un maximum de 10% du capital social tel que constaté à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration, en date du 19 décembre 2022 a décidé l'attribution d'une enveloppe globale maximale de dix-huit mille cent (18.100) attribution gratuite d'actions (les « AGA 2022 ») réservée aux salariés de la Société et sa filiale détenue à 100%, la société ADELYA (la « Filiale »).

Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous conditions de présence et de performance, et sont incessibles ensuite pendant un an.

Les deux plans en cours comprennent 4 tranches, avec des dates définitives d'attribution différentes. Des conditions de présence et/ou de performance, en fonction des tranches, sont applicables. Sur l'exercice 2024, les deux premières tranches des deux plans ont donné lieu à l'attribution définitive de respectivement 10 600 et 7.000 actions ordinaires sur l'exercice.

Aucun nouveau plan n'a été émis par le conseil d'administration au 31 décembre 2024.

### **5.9 : Provisions pour risques et charges**

#### **Litiges et passifs**

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Evolution de la provision pour litiges	
<b>Au 31 décembre 2023</b>	
(+) Entrée de périmètre	95 000
(+) Dotation	721 918
(-) Reprise	(50 000)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>766 918</b>

#### **Indemnités de départ à la retraite**

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.11. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2024	31/12/2023
<b>Age de départ à la retraite</b>	Départ volontaire entre 60 et 67 ans	
	OBIZ : Publicité	
	SLD : Commerce à distance	
<b>Conventions collectives</b>	ADELYA : Syntec	
	MILE : Syntec	
	HA+ : Commerce de détail non alimentaire	
<b>Taux d'actualisation</b>	3,35%	3,57%
<b>Table de mortalité</b>	INSEE 2024	INSEE 2021
<b>Taux de revalorisation des salaires</b>	Entre 2% et 3%	Entre 1,03% et 2%
<b>Taux de turn-over</b>	Turn over moyen	
<b>Taux de charges sociales</b>	Entre 35% et 45%	Entre 35% et 45%

Le montant des indemnités de carrière évaluées et comptabilisées est de 323 K€ au 31 décembre 2024, contre 241 K€ au 31 décembre 2023.

## 5.10 Obligations Relances et Dettes financières

### Obligations Relance

Le 13 décembre 2023, la Société a émis un emprunt obligataire dont les modalités sont les suivantes :

- 3,6 M€ au taux de 8,20%, souscrit par le fonds Obligations Relance France et venant à échéance le 13 décembre 2031 ;
- 0,4M€ au taux de 10,20% souscrit par le fonds Obligations Relance France - Tikehau Investment Management, venant à échéance le 13 décembre 2031.
- Ces obligations s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif de soutien aux entreprises (le plan « France Relance ») à travers l'octroi d'une garantie publique à des fonds d'investissement responsables labellisés 'France Relance'. Le gouvernement considère cet instrument comme des quasi-fonds propres (rang très subordonné). Néanmoins ces obligations Relances sont comptabilisées en dettes dans les comptes, compte tenu du paiement périodique du coupon et du capital in fine.

Les modalités sont les suivantes :

- Remboursement de 100 % des obligations relance In Fine dans 8 ans ;
- Subordination de la dette obligataire aux dettes bancaires – en cas de défaut de la société, les obligations Relance ne sont remboursées qu'après le remboursement de l'ensemble des dettes bancaires.
- Ces obligations sont soumises à respect de covenants lors des clôtures au 31 décembre et au 30 juin. La société ne respectant pas le ratio de levier a obtenu un

waiver de la part du prêteur en date du 22 avril 2025 jusqu'au 31 décembre 2024.  
Les autres agrégats sont respectés.

### **Dettes financières**

Le groupe a contracté les prêts suivants, pour un montant total de 5 450 K€ :

- Emprunt Société Générale de 600 K€,
- Emprunt Banque Palatine : 1 000 K€,
- Emprunt BECM de 1 000 K€,
- Emprunt Banque Populaire pour 500 K€,
- Emprunt LCL pour 500 K€,
- Emprunts BPI pour 1 600 K€,
- Emprunt BPI pour 250 K€.

Ces emprunts ont été souscrits pour une durée de 7 ans, hormis celui de la Société Générale qui a une maturité de 5 ans.

La société ne respectant pas le ratio de levier a demandé et obtenu à la date d'arrêté des comptes un waiver de la part des prêteurs BECM et Banque Palatine.

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

<b>Etat des dettes financières Montants en K€</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dettes financières	16 040 126	12 121 242
Dépôts et cautionnements clients	1 929 300	1 939 881
Intérêts courus	279 256	9 700
<b>Total des dettes financières à MLT</b>	<b>16 319 381</b>	<b>12 130 942</b>
Concours bancaires courants	345 863	266 292
<b>Total des dettes financières</b>	<b>16 665 244</b>	<b>12 397 234</b>
<i>Dont à moins d'un an</i>	<i>4 054 863</i>	<i>2 849 436</i>
<i>Dont de 1 à 5 ans</i>	<i>12 309 381</i>	<i>4 313 798</i>
<i>Dont à plus de 5 ans</i>	<i>301 000</i>	<i>5 234 000</i>

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 2024 :

<b>Evolution des emprunts Montants en K€</b>	<b>Etablissements de crédit</b>	<b>Avances remboursables</b>	<b>Prêts garantis par l'Etat</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Cautions encaissées</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>9 328 086</b>	<b>843 436</b>	<b>1 949 720</b>	<b>9 700</b>	<b>1 939 881</b>	<b>14 070 823</b>
(+) Entrée de périmètre	1 419 142			4 604		1 423 746
(+) Encaissements	3 600 000	1 850 000		278 399	4 419	5 732 818
(-) Remboursements	(2 666 502)		(283 757)	(13 447)	(15 000)	(2 978 706)
(+/-) Autres mouvements						
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>11 680 726</b>	<b>2 693 436</b>	<b>1 665 963</b>	<b>279 256</b>	<b>1 929 300</b>	<b>18 248 681</b>

### 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

<b>Etat du passif circulant Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
Dettes fournisseurs	8 635 321	8 635 321	
Factures non parvenues - courant	3 248 178	3 248 178	
Avancesacomptes reçus	1 425 040	1 425 040	
Dettes sociales	1 154 587	1 154 587	
Dettes fiscales hors IS	2 602 376	2 602 376	
Impôts sur les bénéfices	35 447	35 447	
Comptes courants	82 220	82 220	
Autres dettes	1 011 866	1 011 866	
Produits constatés d'avance	247 991	247 991	
<b>Total passif circulant</b>	<b>18 443 026</b>	<b>18 443 026</b>	

Les autres dettes correspondent essentiellement au complément de prix lié au rachat de SLD pour 500 K€ réglé le 15 janvier 2025. 1 150 k€ ont été versés sur la période (impact dans le tableau de flux de trésorerie sur la ligne Variation de périmètre).

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

Le groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

### 5.12 : Détail des charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit :

<b>Détail des charges à payer</b> <b>Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Fournisseurs FNP	3 248 178	1 887 493
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>3 248 178</b>	<b>1 887 493</b>
Personnel	204 816	299 033
Organismes sociaux	149 683	211 889
Etat	54 194	168 031
<b>Total dette fiscales et sociales</b>	<b>408 693</b>	<b>678 953</b>
<b>Total des charges à payer</b>	<b>3 656 871</b>	<b>2 566 446</b>

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

<b>Détail des produits à recevoir</b> <b>Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Clients factures à établir	3 114 886	573 621
<b>Total des créances clients</b>	<b>3 114 886</b>	<b>573 621</b>
Avoirs non parvenus	352 549	120 587
Divers produits à recevoir	1 976	15 311
<b>Autres créances</b>	<b>354 525</b>	<b>135 898</b>
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>3 469 411</b>	<b>709 519</b>

### 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité est le suivant :

<b>Chiffre d'affaires</b> <b>Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Ventes de marchandises	114 879 493	73 979 382
Production vendue de biens	1 090 734	995 679
Production vendue de services	7 850 276	6 227 135
Commissions facturées	2 058 226	1 908 556
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>125 878 729</b>	<b>83 110 752</b>

À l'issue de l'exercice 2024, le groupe Obiz© a enregistré un chiffre d'affaires de 125,9 M€, en croissance de +51% par rapport à 2024.

Les prestations de services (accès aux services / maintenance adaptative / développements spécifiques, animation) progressent de 26%.

Les commissions facturées sont en lien avec les rétrocessions de commissions négociées avec les partenaires compte tenu des volumes d'affaires réalisés sur les boutiques en ligne.

Cette baisse s'explique principalement par une évolution de notre mix activité, avec une augmentation des prestations de revente de codes / e-billets pour lesquelles Obiz agit en tant qu'intermédiaire pour le compte des fournisseurs émetteurs des codes / e-billets. En effet, dans ce cadre, seule la commission facturée par Obiz en tant qu'intermédiaire est reconnue en chiffre d'affaires.

#### 5.14 : Autres produits d'exploitation

<b>Produits d'exploitation Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Production immobilisée	1 853 541	1 204 952
Subventions d'exploitation	105 000	26 333
Reprise sur provisions d'exploitation	50 000	
Rep./Prov. engagements de retraite	3 845	
Rep./Dépr. sur actif circulant	158 534	155 857
Transferts de charges d'exploitation	94 560	138 571
Autres produits	7 059	49 464
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 272 539</b>	<b>1 575 177</b>

#### 5.15 : Autres achats et charges externes

Les achats consommés s'analysent comme suit :

<b>Achats consommés Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Achats de marchandises	(108 335 574)	(71 282 772)
Achats d'études et prestations de services	(404 544)	(434 092)
Autres achats	(151)	
Achats non stockés de matières et fournitures	(102 476)	(56 736)
Variation stocks de marchandises	(1 113 339)	(303 650)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(4 887)	
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(688)	1 371
<b>Achats consommés</b>	<b>(109 961 660)</b>	<b>(72 075 879)</b>

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b> <b>Montants en €</b>	31/12/2024	31/12/2023
Sous-traitance	(271 189)	(356 695)
Redevances de crédit-bail et assimilées	(62 045)	(51 963)
Locations immobilières et charges locatives	(542 472)	(404 163)
Locations mobilières et charges locatives	(161 111)	(23 258)
Entretien et réparations	(522 098)	(316 701)
Primes d'assurances	(131 689)	(53 406)
Autres services extérieurs	(36 119)	(42 544)
Personnel détaché et interimaire	(18 593)	(21 228)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(3 978 411)	(1 767 716)
Publicité, publications, relations publiques	(204 353)	(149 282)
Transport	(2 656)	(10 444)
Déplacements, missions et réceptions	(186 161)	(112 618)
Frais postaux et frais de télécommunications	(109 007)	(42 171)
Frais bancaires	(353 412)	(297 390)
Autres charges externes	(63 348)	(62 483)
Autres charges	(626 908)	(194 155)
<b>Charges externes et autres charges</b>	<b>(7 269 571)</b>	<b>(3 906 218)</b>

## 5.16 : Charges de personnel

<b>Charges de personnel</b> <b>Montants en €</b>	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations du personnel	(6 241 380)	(4 244 475)
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	(2 376 767)	(1 668 470)
Autres charges de personnel	(47 166)	(65 700)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(8 665 314)</b>	<b>(5 978 646)</b>

Les effectifs Groupe sont de 137 salariés au 31.12.2024.

## 5.17 : Produits et charges financiers

<b>Produits financiers</b> <b>Montants en €</b>	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur créances et VMP	2 824	1 292
Rep./Dépr.sur actifs financiers	139 474	
Autres produits financiers	79 907	27 963
<b>Total des produits financiers</b>	<b>222 204</b>	<b>29 255</b>

<b>Charges financières</b> <i>Montants en €</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Charges d'intérêts	(1 072 872)	(310 119)
Pertes sur créances financières et VMP	(50 000)	
Pertes de change sur opérations financières	(209)	(32)
Autres charges financières	(82)	(47)
Dot. dépr. sur actifs financiers		(139 474)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(1 123 163)</b>	<b>(449 671)</b>

Au 31 décembre 2024,

- les produits financiers représentent 222 K€ et correspondent essentiellement aux produits du compte à terme ouvert à la Société Générale et à la reprise sur dépréciation des titres de la filiale Paye Emploi Système.
- les charges financières sont essentiellement liées aux intérêts sur emprunts.
- La reprise de provision liée à la liquidation de la société EMPLOI SYSTEMS dont le groupe avait une participation minoritaire.

### 5.18 : Impôts de la période

Concernant le poste impôts sur les sociétés, il est essentiellement composé du Crédit Impôt Innovation, du crédit d'impôt et de l'impôt payé par la société SLD.

<b>Détail de la charge d'impôt</b> <i>Montants en €</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Impôt sur les bénéfices	(224 000)	(332 472)
Impôts différés	114 234	82 457
Crédits d'impôts	109 400	257 613
<b>Charges d'impôts</b>	<b>(366)</b>	<b>7 598</b>

<b>Preuve d'impôts</b> <b>Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(2 610 248)</b>	<b>289 997</b>
Résultat des sociétés mise en équivalence	(92 032)	(74 732)
Impôts de la période	(366)	7 598
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(2 517 850)</b>	<b>357 131</b>
Taux théorique		
<b>Impôt théorique</b>	<b>629 463</b>	<b>(89 283)</b>
Ecart à justifier	629 829	(96 881)
Déficit fiscal de la période non activé	842 584	162 606
Différence permanentes	(103 355)	34 446
Crédit d'impôts	(109 400)	(257 613)
Limitation des ID sur différences temporaires	(36 320)	
Ecart justifié	629 829	(96 882)

## 5.19 : Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels s'établissent à 101 961 euros au 31 décembre 2024 contre 69 304 au 31 décembre 2023. Ils sont composés majoritairement de produits de cessions d'immobilisations en 2024 pour 94 K€.

Les charges exceptionnelles s'établissent à 1 513 235 euros au 31 décembre 2024 contre 292 060 euros au 31 décembre 2023.

<b>Charges exceptionnelles</b> <b>Montants en €</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(490 242)	(214 671)
Charges exceptionnelles	(78 362)	(36 442)
VNC des immo. incorp. cédées	(3 896)	(50 630)
VNC des immo. corp. cédées	(81 606)	(2 679)
VNC des titres cédés	(191 996)	(9 504)
Autres charges exceptionnelles	(23 577)	(21 750)
Mali provenant du rachat d'actions propres	21 750	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immo.	(14 576)	
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(721 918)	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(1 513 235)</b>	<b>(292 060)</b>

## 5.20 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société Obiz par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Résultat de base par action	31/12/2024	31/12/2023
Résultat (en €)	(2 589 119)	126 087
Nombre d'actions en circulation*	5 780 947	5 786 784
Nombre d'actions diluées pondérées*	5 689 762	5 776 136
Résultat de base par action	(0,45)	0,02
Résultat de base par action	(0,45)	0,02

\*net des actions propres

Le nombre d'actions auto-détenues s'établit à 91 185 au 31 décembre 2024 contre 67 748 au 31 décembre 2023.

## 5.21 : Engagements donnés et reçus

Engagements financiers à date de clôture Montants en €	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Nantissement sur compte à terme	300 000	
Garanties paiements	1 000 000	1 880 000
Garanties reçues sur avances remboursables BPI		412 981
Nantissements fonds de commerce et marques	507 000	
Nantissement titres OBIZ détenus par un tiers		5 769 000
<b>Total Avals, cautions et garanties</b>	<b>1 300 000</b>	<b>8 061 981</b>
Loyers baux commerciaux Groupe	1 449 500	
Redevances restant à payer	86 652	0
<b>Total Engagements de location longue durée</b>	<b>1 536 152</b>	<b>0</b>

Dans le cadre de la société HA PLUS PME, un complément de prix serait à verser en cas d'atteinte d'objectifs d'EBITDA pour les exercices clos 2025 à 2027, soit un montant maximal de 500 K€ pour chaque exercice.

## 5.22 : Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe sont les suivants :

Effectifs	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	37	42
Non cadres	100	65
<b>Total effectifs</b>	<b>137</b>	<b>107</b>

### 5.23 : Evénements post-clôture

- Obtention de waivers pour non-respect de certains ratios au 31 décembre 2024 ( cf note 5.10 pour plus de détail)

### 5.24 Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants Montants en €	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération des organes de direction	1 212 530	749 370
<b>Total</b>	<b>1 212 530</b>	<b>749 370</b>

### 5.25 Honoraire des Commissaires aux Comptes

Honoraire des commissaires aux comptes Montants en €	31/12/2024	31/12/2023
<b>Mission de commissariat aux comptes</b>	<b>84 490</b>	<b>50 000</b>
Cabinet BM&A	47 645	28 545
Cabinet Advolis Orfis	36 845	21 455
<b>Service autres que la certification des comptes</b>	<b>10 000</b>	<b>17 000</b>
Cabinet BM&A	10 000	5 000
Cabinet Advolis Orfis	12 000	
<b>Total</b>	<b>94 490</b>	<b>67 000</b>

**4. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ Obiz© SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

4.1 Bilan – Actif

OBIZ Bilan - Actif en €	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>IMMobilisations incorporelles</b>				
Fonds commercial	629 553		629 553	629 553
Frais de développement				1 296 091
Concessions, brevets, licences et solutions informatiques	5 258 121	(3 446 307)	1 811 814	45 568
Marques	1 396 109		1 396 109	1 396 109
Autres immobilisations incorporelles	849	(849)		
<b>IMMobilisations corporelles</b>				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	215 624	(120 277)	95 347	68 400
Autres immobilisations corporelles	768 171	(84 017)	684 155	184 223
<b>IMMobilisations financières</b>				
Autres participations	25 102 577		25 102 577	19 572 801
Prêts	114 203		114 203	76 084
Autres immobilisations financières	980 884	(83 972)	896 912	763 670
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>34 466 090</b>	<b>(3 735 421)</b>	<b>30 730 669</b>	<b>24 032 500</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Marchandises	701 277		701 277	1 414 617
Avances, acomptes versés/commandes	620 500		620 500	612 108
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & cptes rattachés	4 266 649	(279 084)	3 987 565	3 999 540
Autres créances	2 389 866		2 389 866	384 784
Disponibilités	703 972		703 972	5 048 598
Charges constatées d'avance	118 330		118 329	281 442
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 800 593</b>	<b>(279 084)</b>	<b>8 521 508</b>	<b>11 741 090</b>
Charges à répartir	96 343		96 343	93 450
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>43 363 026</b>	<b>(4 014 505)</b>	<b>39 348 520</b>	<b>35 867 039</b>

Bilan – Passif

OBIZ Bilan - Passif en €	31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	293 607	292 727
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 697 153	14 698 033
Réserve légale	9 723	9 723
Réserves (Report à nouveau)	(724 906)	(78 863)
Report à nouveau	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(1 508 236)</b>	<b>(646 043)</b>
Provisions réglementées	357 458	148 176
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 124 798</b>	<b>14 423 752</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	721 918	
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>721 918</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Obligations Relance	4 000 000	4 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 662 784	11 439 507
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	325 461	404 448
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 587 404	2 637 996
Dettes fiscales et sociales	1 374 317	1 232 872
Autres dettes	1 551 839	1 728 464
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>25 501 804</b>	<b>21 443 287</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>39 348 520</b>	<b>35 867 039</b>

Compte de résultat

OBIZ Compte de résultat en €	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises	19 895 599	37 265 688
Prestations de services	5 035 742	4 479 925
Commissions facturées	2 121 366	1 904 278
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>27 052 707</b>	<b>43 649 891</b>
Production immobilisée	955 768	622 845
Subventions d'exploitation	28 000	19 667
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	33 270	198 764
Autres produits	355	49 328
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>28 070 100</b>	<b>44 540 494</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	(20 939 209)	(38 414 279)
Variation de stock de marchandises	(713 340)	430 889
Autres achats et charges externes	(1 401 969)	(1 289 536)
Sous traitance	(325 442)	(511 954)
Impôts, taxes et versements assimilés	(147 012)	(178 159)
Traitements et Salaires	(4 519 735)	(3 659 392)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(607 449)	(557 697)
Dotations aux amortissements charges à répartir	(14 432)	(13 350)
Dotations aux provisions et dépréciations	(86 407)	(193 104)
Autres charges	(482 968)	(188 400)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(29 237 964)</b>	<b>(44 574 982)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 167 864)</b>	<b>(34 487)</b>
Produits financiers	1 774 325	29 254
Charges financières	(1 142 817)	(436 659)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>631 508</b>	<b>(407 405)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(536 356)</b>	<b>(441 893)</b>
Produits exceptionnels	93 500	24 004
Charges exceptionnelles	(1 531 273)	(348 155)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 437 773)</b>	<b>(324 150)</b>
Impôts exigibles	385 493	-
Crédits d'impôts	80 400	120 000
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>	<b>(1 508 236)</b>	<b>(646 043)</b>

## Annexe des comptes sociaux

---

### I. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **39 348 520 euros**.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC N°2014-03, modifié par le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 et les règlements émis ultérieurement par l'Autorité des Normes Comptables).

#### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Obiz© (« la Société ») est une société anonyme, de droit français. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro Lyon B 529 222 689.

La Société s'est construite autour d'une plateforme digitale de marketing relationnel éthique afin d'aider les entreprises à conquérir et fidéliser leurs clients et leurs collaborateurs, à améliorer le pouvoir d'achat et le bien-être des bénéficiaires et accélérer le développement de partenaires locaux et nationaux.

Le siège social de la Société est situé au 41 quai Fulchiron, 69005 LYON.

## **1.2 Evènements marquants de l'année 2024**

### **Nouveaux emprunts d'une valeur de 5 450 K€**

Au premier semestre 2024, la Société a contracté 7 nouveaux emprunts dans le cadre du rachat de la société HA PLUS PME pour un montant de 5 200K€. Les prêts souscrits se décomposent comme ceci : un prêt de 1 000 K€ auprès de la banque Palatine, un prêt de 1 000 K€ auprès de la BECM, un prêt de 500 K€ auprès de la Banque Populaire, un prêt de 500 K€ auprès du Crédit Lyonnais, deux prêts pour un total de 1 600 K€ auprès de BPI et un prêt de 600 K€ auprès de la Société Générale (cf. note 5.10 pour plus de détails).

### **Variation de périmètre**

- La Société a acquis 0,8% du capital de la société QIIRO.
- Après une première participation à hauteur de 12,5% fin 2022, le groupe Obiz© est devenu le 11 mars 2024 l'actionnaire majoritaire de MILE POSITIONING SOLUTIONS, avec une participation qui s'élève désormais à 51%.
- Acquisition de la société HA PLUS PME à hauteur de 100%, financée par de nouveaux emprunts bancaires d'un montant de 5,2 M€ et par la trésorerie disponible.

## **1.3 Evénements postérieurs à la clôture annuelle 2024**

- Obtention de waivers pour non-respect de certains ratios au 31 décembre 2024 (cf note 5.10 pour plus de détail)

#### **1.4 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développement de logiciels, de fonds commercial et des marques OBIZ.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC 2023-05, relatif aux solutions informatiques, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les dispositions du présent règlement s'appliquent de manière prospective à tous les coûts engagés après la date d'ouverture de l'exercice de première application.

Les solutions informatiques comptabilisées en tant que frais de développement au bilan à l'ouverture de l'exercice 2024 ont été reclassés au compte « solutions informatiques », sans modification de valeur au bilan d'ouverture de l'exercice de première application continuent à être amorties sur leur durée d'utilité résiduelle. Le montant en VNC reclassé s'établit à 1 296 K€.

#### **Méthode comptable des solutions informatiques**

Conformément au règlement ANC 2023-05, les solutions informatiques (logiciels, ERP, sites internet, etc.) sont comptabilisées en immobilisations incorporelles pour leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les solutions produites (développées par l'entité) sont immobilisées lorsqu'elles répondent aux critères d'activation définis dans l'article 611-3 (faisabilité technique, intention d'achever et capacité d'utiliser la solution informatique, existence d'un marché ou utilité en interne, disponibilité des ressources techniques et fiabilité de l'évaluation).

Les dépenses de développement des solutions informatiques sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- le Groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement des solutions informatiques engagés par le Groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs aux développements des plateformes techniques qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, le Groupe n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de leurs plateformes techniques.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),

- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces dépenses de solutions informatiques est de 24 à 60 mois, à compter de la date de mise en production auprès des clients en fonction des évolutions réalisées.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, ces actifs inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Une dépréciation sur ces actifs et sur les actifs non amortissables comme les marques est comptabilisée quand la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable. Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable.

#### Marques

Le poste Marques intègre la marque « Obiz » et 40 autres termes attachés à cette marque obtenue à la suite de la fusion simplifiée avec la société UCF en juillet 2021. Celle-ci est non amortie au regard des avantages futurs non limités dans le temps. Elle fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement tel que décrit ci-dessous dans le paragraphe « Test de dépréciations sur les incorporels.

#### Fonds commercial

Le fonds commercial intègre l'ensemble des activités en lien avec MAMC pour un montant de 630 K€ (55 K€ fonds de commerce historique et 575 K€ mal de fusion). Il a été classé à durée illimitée. S'agissant d'un actif à durée de vie illimitée et donc non amorti, il fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement tel que décrit ci-dessous dans le paragraphe « Test de dépréciations sur les incorporels.

#### Test de dépréciations sur les incorporels

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des immobilisations incorporelles non amortissables fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toute dépréciation est considérée comme définitive.

La Société offre des solutions et applications globales et transversales incluant à la fois les produits intégrés et ceux développés en interne dans le cadre de l'offre OBIZ. En conséquence, les fonds de commerce ou malis de fusion ne peuvent être valablement affectés qu'à l'intégralité des actifs de la Société dans le cadre des tests de dépréciation.

Un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la méthode des DCF, et n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2024. Les tests de sensibilités n'ont pas remis en cause le test réalisé. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

### **1.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans – Linéaire

### **1.6 Immobilisations financières**

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation pour leur coût d'acquisition incluant les frais sur titres et de créances rattachées à des participations,
- de dépôts et cautionnements versés
- d'un contrat de liquidité constitué d'un solde en espèces et d'actions propres.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations ou des actions propres devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appreciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour la Société.

### **1.7 Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au coût d'achat réel.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation du stock est inférieure à son coût.

## **1.8 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent notamment la valeur nominale du crédit d'impôt innovation qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

## **1.9 Disponibilités**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

## **1.10 Provisions pour risques et charges**

Ces provisions, enregistrées sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

## **1.11 Emprunts**

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

## **1.12 Subventions publiques à recevoir**

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ».

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres

sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

#### Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### Crédit d'impôt innovation

Le crédit d'impôt innovation « CII » est une mesure fiscale réservée aux PME. Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 % des dépenses nécessaires à la conception et/ou à la réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau, au sens de la définition fiscale. L'assiette est plafonnée à 400K€ par an et par entreprise. Le CII est imputé sur le montant de l'impôt dû lors de la liquidation de l'impôt.

### **1.12 Engagements de retraite**

Les engagements liés aux départs en retraite des salariés, correspondant à la valeur actuelle probable des indemnités à verser, ne font pas l'objet d'une provision mais sont pris en charge au fur et à mesure des départs.

Les principaux paramètres retenus pour déterminer la valeur actuelle probable de ces indemnités sont les suivants :

- Méthode de calcul : méthode rétrospective des unités de crédits projetés
- Age de départ en retraite : départ volontaire entre 60 et 67 ans
- Taux d'actualisation : 3,35%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux de revalorisation des salaires : 2,00%
- Taux de turn-over : turn-over moyen
- Taux de charges sociales : 43 % pour les cadres et 41% pour les non -cadres

Au 31 décembre 2024, le montant de la dette actuarielle est de 141 K€ et est présenté dans la note « Engagements financiers ».

### **1.13 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par les entités incluses dans le périmètre de consolidation :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires au titre des ventes en lignes issues des boutiques (e-cartes cadeaux, ventes en ligne loisirs et billetteries) dépend des contrats conclus avec les fournisseurs des produits commercialisés.
  - Dès lors que les risques et avantages rattachés aux produits sont transférés aux sociétés du Groupe par les fournisseurs, le chiffre d'affaires correspond au prix de revente de ces produits aux clients finaux.
  - En l'absence de transfert des risques, notamment au titre du risque de préemption des produits, et avantages, le chiffre d'affaires ne correspond qu'à la commission perçue par les sociétés du Groupe, agissant dans ce cas en tant qu'intermédiaire pour le compte des fournisseurs desdits produits.
  - Le chiffre d'affaires est rattaché à l'exercice au cours duquel les biens ont été livrés ou les prestations d'intermédiaire ont été réalisées.
- Les revenus générés par le Groupe dans le cadre de prestations de service (accès aux services/maintenance adaptative/ développements spécifiques, animation) sont reconnus sur la période au cours de laquelle les services ont été rendus de manière linéaire selon la durée du contrat, et peuvent inclure des prestations de set up ou des abonnements mensuels par utilisateur.
- Les commissions de coopérations commerciales avec les partenaires sont reconnues en chiffre d'affaires en fonction de leur exercice de rattachement.

### **1.14 Résultat financier**

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts et aux reprises sur dépréciation de titres.

### **1.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel**

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,

- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

#### **1.16 Impôts sur les sociétés**

Ce poste créditeur de 80 400 € se décompose de la manière suivante :

- Crédit Impôt Innovation : 0€
- Crédit d'impôt mécénat : 80 400€

## II. Notes sur le bilan et le compte de résultat

### 2.1 Immobilisations

VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS	31.12.2023	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Reclassement	31.12.2024
Frais de recherche et développement	3 984 176			(3 984 176)	0
Concessions, brevets, licences et solutions informatiques	261 931	1 012 014		3 984 176	5 258 121
Marque	1 396 109				1 396 109
Fonds commercial	629 553				629 553
Autres immobilisations incorporelles	849				849
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 272 618</b>	<b>1 012 014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 284 632</b>
Installations techniques, matériel & outillage	169 313	559 256			728 569
Matériel de bureau mobilier	108 854	10 161			119 016
Matériel de transport	39 602	81 139	(81 139)		39 602
Matériel informatique	73 128	23 480			96 608
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>390 898</b>	<b>674 036</b>	<b>(81 139)</b>	<b>0</b>	<b>983 795</b>
Titres de participation	19 422 806	5 669 249	(139 474)		24 952 581
Titres immobilisés	149 995	50 000	(50 000)		149 995
Prêts, dépôts et cautionnements	76 084	38 118			114 203
Actions propres	407 965	110 960			518 924
Autres immobilisations financières	495 179		(33 220)		461 959
<b>Immobilisations financières</b>	<b>20 552 029</b>	<b>5 868 327</b>	<b>(222 694)</b>	<b>0</b>	<b>26 197 663</b>
<b>Total</b>	<b>27 215 546</b>	<b>7 554 377</b>	<b>(303 833)</b>	<b>0</b>	<b>34 466 090</b>

Le solde des actions propres représente 91 185 actions pour une valeur de 519 K€ et un solde compte espèce de 112 K€ lié au solde espèces du contrat de liquidité.

Le fonds commercial intègre l'ensemble des activités en lien avec MAMC pour un montant de 630 K€ (55 K€ fonds de commerce historique et 575 K€ mali de fusion). Il a été classé à durée illimitée.

Le poste Marques intègre la marque « Obiz » et 40 autres termes attachés à cette marque acquise en 2019 pour un montant total de 1 373 K€. Celle-ci est non amorti au regard des avantages futurs non limités dans le temps.

Un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la méthode des DCF (en intégrant l'ensemble des actifs incorporels non amortissables de la Société) et n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2024. Les tests de sensibilité n'ont pas remis en cause le test réalisé.

Les frais de développements ont été reclasés dans le poste Concessions brevets, licences et solutions informatiques (cf note 1.4 pour plus d détails)

Les immobilisations financières au 31 décembre 2024 sont principalement composées :

- Des titres de participation acquis dans la société Adelya pour 3 673 K€,

- Des titres de participations acquis dans la société SLD pour 15 097 K€,
- De titres de participations dans la société Mile Positionning Solutions, à hauteur de 51% pour 515 K€,
- Des titres de participations dans la société HOP pour 35 K€,
- Des titres de participations acquis dans la société HA PLUS pour 5 632 K€,
- De dépôts et cautionnements liés au bail commercial de la société Obiz© et à l'emprunt BPI contracté par la société,
- D'un compte à terme nanti à hauteur de 300 K€,
- Des titres de participations minoritaires pour 200 K€ (moins de 5%) dans diverses sociétés,
- D'actions propres détenues pour 519 K€ et du solde en espèces de ce contrat pour 112 K€.

La Société a décidé de présenter les titres de participations limités aux sociétés consolidées. Ainsi les titres immobilisés concernent uniquement les titres de participations non consolidées.

Les amortissements et dépréciations s'établissent comme suit :

<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECATIONS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	<b>Reclassements</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>Valeurs nettes comptable 31.12.2024</b>
Frais de recherche et développement	(2 688 085)			2 688 085	0	0
Concessions, brevets, licences et solutions informatiques	(216 363)	(541 859)		(2 688 085)	(3 446 307)	1 811 814
Autres immobilisations incorporelles	(849)				(849)	0
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles</b>	<b>(2 905 297)</b>	<b>(541 859)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 447 156)</b>	<b>3 837 476</b>
Installations techniques, matériel & outillage	(19 016)	(28 795)			(47 812)	680 758
Matériel de bureau mobilier	(57 968)	(14 498)			(72 465)	46 550
Matériel de transport	(5 676)	(7 920)			(13 597)	26 005
Matériel informatique	(55 615)	(14 805)			(70 420)	26 188
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles</b>	<b>(138 275)</b>	<b>(66 018)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(204 294)</b>	<b>779 501</b>
Titres immobilisés	(139 474)		139 474		0	149 995
Actions propres	0	(83 972)			(83 972)	434 952
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations financières</b>	<b>(139 474)</b>	<b>(83 972)</b>	<b>139 474</b>	<b>0</b>	<b>(83 972)</b>	<b>26 113 691</b>
<b>Total Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé</b>	<b>(3 183 046)</b>	<b>(691 849)</b>	<b>139 474</b>	<b>0</b>	<b>(3 735 422)</b>	<b>30 730 669</b>

## 2.2 Stocks

Stocks	31.12.2024			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks de marchandises	701 277	0	701 277	1 414 617	0	1 414 617
<b>Total des stocks nets</b>	<b>701 277</b>	<b>0</b>	<b>701 277</b>	<b>1 414 617</b>	<b>0</b>	<b>1 414 617</b>

## 2.3 Crédit et dettes

Crédits clients et comptes rattachés	31.12.2024			31.12.2023		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Crédits clients	2 385 311	(279 084)	2 106 227	2 825 135	(193 104)	2 632 031
Factures à établir	1 881 338		1 881 338	1 367 510		1 367 510
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>4 266 649</b>	<b>(279 084)</b>	<b>3 987 565</b>	<b>4 192 645</b>	<b>(193 104)</b>	<b>3 999 540</b>

Etat de l'actif circulant net	31.12.2024		
	A un an au plus	A un an au plus	A plus d'un an
Stocks	701 277	701 277	0
Crédits clients et comptes rattachés	4 266 649	4 266 649	0
Avances et acomptes versés sur commandes	620 500	620 500	0
Crédits sur personnel & org. Sociaux	33 206	33 206	0
Crédits fiscaux	41 904	41 904	0
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	271 268	271 268	0
Comptes courants - part < 1an	2 012 088	2 012 088	0
Autres crédits	31 400	31 400	0
Charges constatées d'avance	118 330	118 330	0
<b>Total actif circulant</b>	<b>8 096 621</b>	<b>8 096 621</b>	<b>0</b>

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des dépenses IT, serveurs et locations de véhicules.

Etat du passif circulant	31.12.2024	A un an au plus	A un an au plus d'un an
Dettes fournisseurs	3 587 404	3 587 404	
Avances acomptes reçus	325 461	325 461	
Dettes sociales	385 162	385 162	
Dettes fiscales hors IS	989 155	989 155	
Comptes courants	1 049 605	1 049 605	
Autres dettes	502 234	502 234	
<b>Total passif circulant</b>	<b>6 839 021</b>	<b>6 839 021</b>	<b>0</b>

Les autres dettes correspondent essentiellement au complément de prix :

- Lié au rachat de SLD pour 500 K€ à verser aux anciens actionnaires de la société acquise.

## 2.4 Provisions

Provisions	31.12.2023	Dotations	Reprises	31.12.2024
Provisions pour amortissement dérogatoire	148 176	209 282	0	357 458
<b>Total Provisions réglementées</b>	<b>148 176</b>	<b>209 282</b>	<b>0</b>	<b>357 458</b>
Provisions pour charges	0	529 918	0	721 918
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>529 918</b>	<b>0</b>	<b>721 918</b>
Dépréciation des immobilisations financières	0	83 972		83 972
<b>Total Provisions pour dépréciation</b>	<b>0</b>	<b>83 972</b>	<b>0</b>	<b>83 972</b>
<b>Total général</b>	<b>148 176</b>	<b>823 172</b>	<b>0</b>	<b>1 163 348</b>

## 2.5 Charges à payer

Détail des charges à payer	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs FNP	657 997	92 962
Remises à accorder	5 170	85 362
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>663 167</b>	<b>178 324</b>
Personnel	174 089	163 679
Organismes sociaux	77 511	153 270
Etat	41 052	75 929
<b>Total dette fiscale et sociale</b>	<b>292 651</b>	<b>392 878</b>
<b>Total des charges à payer</b>	<b>955 817</b>	<b>571 202</b>

## 2.6 Produits à recevoir

<b>Détail des produits à recevoir</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Clients factures à établir	1 881 338	1 367 510
<b>Total des créances clients</b>	<b>1 881 338</b>	<b>1 367 510</b>
Avoirs non parvenus	10 578	16 725
Divers produits à recevoir	14 424	14 494
<b>Autres créance</b>	<b>25 002</b>	<b>31 219</b>
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>1 906 340</b>	<b>1 398 729</b>

## 2.7 Produits et charges financiers

<b>Détail des produits financiers</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Dividendes des participations consolidées	1 605 790	0
Produits sur créances et VMP	2 824	1 292
Rep./Dépr.sur actifs financiers	139 474	
Autres produits financiers	26 237	27 962
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 774 325</b>	<b>29 254</b>

  

<b>Détail des charges financières</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Charges d'intérêts	(1 008 845)	(297 186)
Pertes sur créances financières et VMP	(50 000)	0
Dot. dépr. sur actifs financiers	(83 972)	(139 474)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(1 142 817)</b>	<b>(436 659)</b>

## 2.8 Produits et charges exceptionnels

<b>Détail des produits exceptionnels</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Autres produits exceptionnels	0	0
Produits de cession d'immo. corp.	93 500	0
Plus-values issues du contrat de liquidité	0	15 956
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>93 500</b>	<b>24 004</b>

  

<b>Détail des charges exceptionnelles</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(227 540)	(178 229)
Autres charges exceptionnelles	(78 343)	0
VNC des immo. corp. cédées	(81 139)	0
VNC des titres cédés	(189 474)	0
Autres charges exceptionnelles	(23 577)	0
Dotations aux provisions réglementées	(209 282)	(148 176)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(721 918)	0
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(1 531 273)</b>	<b>(348 155)</b>

## 2.9 Capitaux propres

Composition du capital social	31.12.2023	31.12.2024	Augmentation de la période
<b>Capital (en euros)</b>	<b>292 726,60</b>	<b>293 606,60</b>	<b>880,00</b>
Nombre d'actions ordinaires	5 854 532	5 872 132	17 600
<b>Nombre d'actions ordinaires</b>	<b>5 854 532</b>	<b>5 872 132</b>	<b>17 600</b>
<b>Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euro)</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>-</b>

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

### Plan d'AGA

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2021 a attribué 39 000 actions gratuites aux salariés à la suite de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021 représentant un maximum de 10% du capital social tel que constaté à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, en date du 19 décembre 2022 a décidé l'attribution d'une enveloppe globale 18.100 AGA attribution gratuite d'actions (les « AGA 2022 ») réservée aux salariés de la Société et sa filiale détenue à 100%, la société ADELYA (la « Filiale »).

Elles sont définitivement acquises au bout d'un an suivant l'attribution sous conditions de présence et de performance, et sont incessibles ensuite pendant un an.

Les deux plans en cours comprennent 4 tranches, avec des dates définitives d'attribution différentes. Des conditions de présence et/ou de performance, en fonction des tranches, sont applicables. Sur l'exercice 2024, les deux premières tranches des deux plans ont donné lieu à l'attribution définitive de respectivement 10 600 et 7.000 actions ordinaires sur l'exercice.

Aucun nouveau plan n'a été émis par le conseil d'administration au 31 décembre 2024.

## 2.10 Trésorerie nette

Trésorerie nette	31.12.2024	31.12.2023
Disponibilités	699 856	5 047 306
Intérêts courus non échus s/ dispo.	4 116	1 292
<b>Trésorerie à court terme</b>	<b>703 972</b>	<b>5 048 598</b>
Concours bancaires	(283 504)	(241 048)
<b>Trésorerie à long terme</b>	<b>(283 504)</b>	<b>(241 048)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>420 468</b>	<b>4 807 550</b>

## 2.11 Effectif moyen

Effectif	31.12.2024	31.12.2023
Cadre	24	20
Non cadre	30	35
<b>Total effectif moyen</b>	<b>54</b>	<b>55</b>

## 2.12 Chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires	31.12.2024	31.12.2023
Ventes de marchandises	19 895 599	37 265 688
Production vendue de services	5 035 742	4 479 925
Produits des activités annexes	2 121 366	1 904 278
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>27 052 707</b>	<b>43 649 891</b>

Cette baisse s'explique principalement par une évolution de notre mix activité, avec une augmentation des prestations de revente de codes / e-billets pour lesquelles Obiz agit en tant qu'intermédiaire pour le compte des fournisseurs émetteurs des codes / e-billets. En effet, dans ce cadre, seule la commission facturée par Obiz en tant qu'intermédiaire est reconnue en chiffre d'affaires.

## 2.13 Autres produits d'exploitation

Détail des produits d'exploitation	31.12.2024	31.12.2023
Production immobilisée	955 768	622 845
Subventions d'exploitation	28 000	19 667
Transferts de charges d'exploitation	33 270	125 692
Autres produits	355	49 328
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 017 393</b>	<b>888 611</b>

## 2.14 Obligations Relance et Emprunts/dettes financières

### **Obligations Relance**

Le 13 décembre 2023, la Société a émis un emprunt obligataire dont les modalités sont les suivantes :

- 3,6 M€ au taux de 8,20%, souscrit par le fonds Obligations Relance France et venant à échéance le 13 décembre 2031 ;
- 0,4M€ au taux de 10,20% souscrit par le fonds Obligations Relance France - Tikehau Investment Management, venant à échéance le 13 décembre 2031.
- Ces obligations s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif de soutien aux entreprises (le plan « France Relance ») à travers l'octroi d'une garantie publique à des fonds d'investissement responsables labellisés 'France Relance ». Le gouvernement considère cet instrument comme des quasi-fonds propres (rang très subordonné). Néanmoins ces obligations Relances sont comptabilisées en dettes dans les comptes, compte tenu du paiement périodique du coupon et du capital remboursé in fine.

Les modalités sont les suivantes :

- Remboursement de 100 % des obligations Relance In Fine dans 8 ans ;
- Subordination de la dette obligataire aux dettes bancaires – en cas de défaut de la société, les obligations Relance ne sont remboursées qu'après le remboursement de l'ensemble des dettes bancaires.
- Ces obligations sont soumises à respect de covenants lors des clôtures 31 décembre et 30 juin. La société ne respectant pas le ratio de levier a obtenu un waiver de la part du prêteur en date du 22 avril 2025 jusqu'au 31 décembre 2024. Les autres agrégats sont respectés.

### **Dettes financières**

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

<b>Etat des dettes financières</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Dettes financières	14 056 277	11 143 961
Dépôts et cautionnements	49 300	44 881
Intérêts courus	273 703	9 618
<b>Total des dettes financières</b>	<b>14 379 280</b>	<b>11 198 460</b>
Concours bancaires courants	283 504	241 048
<b>Total</b>	<b>14 662 784</b>	<b>11 439 507</b>

### Emprunts au cours de l'exercice 2024

<b>Evolution des emprunts</b>	<b>Etablissements de crédit</b>	<b>Avances remboursables</b>	<b>Prêts garantis par l'Etat</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Cautions encaissées</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>9 125 097</b>	<b>843 062</b>	<b>1 175 801</b>	<b>9 618</b>	<b>44 881</b>	<b>11 198 460</b>
(+) Encaissements	5 200 000			273 703	4 419	5 478 122
(-) Remboursements	(2 066 426)	(221 258)		(9 618)		(2 297 302)
(+/-) Autres mouvements						-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>12 258 671</b>	<b>621 804</b>	<b>1 175 801</b>	<b>273 703</b>	<b>49 300</b>	<b>14 379 280</b>

Au premier semestre 2024, la société a contracté 7 nouveaux emprunts dans le cadre du rachat de la société HA PLUS PME pour un montant de 5 200 K€.

Les prêts souscrits se décomposent comme ceci : un prêt de 1 000 K€ auprès de la banque Palatine, un prêt de 1 000 K€ auprès de la BECM, un prêt de 500 K€ auprès de la Banque Populaire, un prêt de 500 K€ auprès du Crédit Lyonnais, deux prêts pour un total de 1 600 K€ auprès de BPI et un prêt de 600 K€ auprès de la Société Générale.

La société ne respectant pas le ratio de levier a demandé et obtenu à la date d'arrêté des comptes un waiver de la part des prêteurs BECM et Banque Palatine.

## 2.15 Engagements financiers

Engagements financiers	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Nantissement sur compte à terme	300 000	
Nantissemens fonds de commerce et marques	507 000	
Garanties reçues sur avances remboursables BPI		412 981
Nantissement titres OBIZ par un tiers		5 769 000
<b>Total Avals, cautions et garanties</b>	<b>807 000</b>	<b>6 181 981</b>
Redevances restant à payer	62 045	0
<b>Total Engagements de locations de voiture</b>	<b>62 045</b>	<b>0</b>
Montant de la dette actuarielle	141 000	0
<b>Total Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>	<b>141 000</b>	<b>0</b>
<b>Total des engagements financiers</b>	<b>1 010 045</b>	<b>6 181 981</b>

Dans le cadre de la société HA PLUS PME, un complément de prix serait à verser en cas d'atteinte d'objectifs d'EBITDA pour les exercices clos 2025 à 2026, soit un montant maximal de 500 K€ pour chaque exercice.

## 2.16 Filiales et participations

	Nom de l'entité	Adresse, Pays	Siren	Taux de détention juridique au 31.12.2023	Taux de détention juridique au 31.12.2024	Méthode de consolidation	Chiffre d'affaires en K€ (*)	Résultat en K€ (*)	Capitaux propres en K€ (*)	Valeur comptable des titres détenus Brute (en K€)	Valeur comptable des titres détenus Nette (en K€)
1-Plus de 50% de détention du capital	ADELYA	298 allée du lac 31670 Labège	451 130 165	100%	100%	Intégration globale	2 782	(811)	361	3 673	3 673
	HA PLUS PME	6, Avenue de l'Europe 78 117 Toussus le Noble	519 215 966	0%	100%		3 135	508	3 172	5 632	5 632
	HOP	41 quai Fulchiron 69005 Lyon	839 490 375	70%	70%		-	2	27	35	35
	POSITIONNING SOLUTIONS	390 chemin du Mas Joint 69270 Fontaines St Martin	817 706 898	12,58%	51,00%		344	(1 047)	(505)	515	515
	SKI LOISIRS DIFFUSION	185 allée des frênes, 69760 Limonest	384 600 847	100%	100%		96 980	1 001	2 253	15 097	15 097

## 2.17 Rémunération des dirigeants

Rémunération des membres de direction	31.12.2024	31.12.2023
Rémunération des organes de direction	1 212 530	749 370
<b>Total des rémunérations</b>	<b>1 212 530</b>	<b>749 370</b>

## 2.18 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires des CAC	31.12.2024	31.12.2023
Certification des comptes	63 690	32 845
Services autres que la certification des comptes	10 000	
<b>Total</b>	<b>73 690</b>	<b>32 845</b>

## 2.19 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôts	Impôts	Résultats après impôts
Résultat d'exploitation	(1 167 864)	465 893	(701 971)
Résultat financier	631 508		631 508
Résultat exceptionnel	(1 437 773)		(1 437 773)
<b>Résultat comptable</b>	<b>(1 974 129)</b>	<b>465 893</b>	<b>(1 508 236)</b>

\*\*\*\*\*

## 5. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 5.1 Tableaux financiers des cinq derniers exercices

Tableau financier	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	293 607	292 727	212 081	212 081	155 568
b) Nombre d'actions émises	5 872 132	5 854 532	4 241 629	4 241 629	9 723
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 052 707	43 649 891	38 226 389	36 934 905	14 699 951
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	(1 974 129)	165 036	713 438	99 858	445 970
c) Impôt sur les bénéfices	(465 893)	(120 000)	(70 868)	(73 718)	(84 260)
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	(1 508 236)	(646 043)	13 012	(612 792)	(78 846)
e) Résultat distribué	-	-	-	-	-
f) Participation des salariés	-	-	-	-	-
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	(0,26)	0,01	0,15	0,01	37,20
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	(0,26)	(0,11)	0,00	(0,14)	(8,11)
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV – Ventilation de la nature des actions</b>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
c) Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>V – Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	54	50	45	33	34
b) Montant de la masse salariale	3 268 109	2 732 242	1 830 150	1 306 877	1 224 390
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 251 625	927 149	739 166	563 478	483 711

**5.2 Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentation de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 avril 2025.

### **1. Les principes de gouvernance**

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

La Société applique les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

<b>Recommandations du Code Middlenext (version de septembre 2021)</b>	<b>Conforme</b>	<b>Non conforme</b>	<b>En cours de réflexion</b>
<b>I. Le pouvoir de "surveillance"</b>			
R1 : déontologie des membres du Conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du Conseil - Présence de membres indépendants	X		
R4 : Information des membres du Conseil	X		
R5 : Formation des membres du Conseil			X <sup>(1)</sup>
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités		X <sup>(2)</sup>	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	X <sup>(2)</sup>		

<b>Recommandations du Code MiddleNext (version de septembre 2021)</b>	<b>Conforme</b>	<b>Non conforme</b>	<b>En cours de réflexion</b>
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X		
R 11 : durée des mandats des membres du Conseil	X		
R12 : Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X		
R14 : Relation avec les "actionnaires"	X		
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R 17 : Préparation de la succession des dirigeants		X <sup>(3)</sup>	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X		
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R22 : Revue des points de vigilances	X		

(1) La Société entend poursuivre sa réflexion sur ce point compte tenu du profil de ses membres et de leur connaissance du marché sur lequel la Société évolue.

(2) Compte tenu de sa taille et de celle de son Conseil, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.), à l'exception d'un comité RSE auquel la Société est favorable, et n'envisage pas d'en créer.

(3) La Société estime que, compte tenu de l'âge de son dirigeant actuel, le sujet de sa succession n'est pas d'actualité.

## **2. Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil

d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à trois (3) ans, renouvelable. Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il a été procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R9 du code Middlenext. Nul ne peut être nommé administrateur s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

A la date des présentes, le Conseil compte six membres, dont quatre administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code Middlenext (Monsieur Damien BOURGEOIS, Madame Isabelle GROSMAITRE, Madame Sophie SAUVAGE et la société GARIBALDI PARTICIPATIONS, représentée à titre permanent par Madame Emmanuelle LE BRAS).

Compte tenu de la taille du Conseil, la Société estime se conformer aux dispositions légales en matière de mixité des conseils ainsi qu'aux recommandations du code Middlenext en matière de présence d'administrateurs indépendants.

La Direction Générale est assurée par Monsieur Brice CHAMBARD, nommé par le Conseil d'Administration du 13 juin 2024, au cours duquel il a été décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Prénom et Nom	Mandat	Fonction dans la société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination/renouvellement et de fin de mandat
<b>Monsieur Brice CHAMBARD</b>	Administrateur et Président	Directeur Général	<u>Première nomination</u> : AG du 26 mars 2021 <u>Dernier renouvellement du mandat</u> : AGM du 13 juin 2024 <u>Echéance du mandat</u> : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Prénom et Nom	Mandat	Fonction dans la société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination/renouvellement et de fin de mandat
<b>Madame Sophie SAUVAGE</b>	Administratrice (Indépendante)	Néant	<p>Première nomination : AG du 26 mars 2021</p> <p>Dernier renouvellement du mandat : AGM du 13 juin 2023 (en suite du tirage au sort)</p> <p>Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025</p>
<b>Monsieur Damien BOURGEOIS</b>	Administrateur (Indépendant)	Néant	<p>Première nomination : AG du 26 mars 2021</p> <p>Dernier renouvellement du mandat : AGM du 13 juin 2022 (en suite du tirage au sort)</p> <p>Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024</p> <p><u>Compte tenu de la fin du mandat, il sera proposé à l'AGM des actionnaires du 23 juin 2025 de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Damien BOURGEOIS</u></p>
<b>Madame Isabelle GROSMAITRE</b>	Administratrice (Indépendante)	Néant	<p>Première nomination : AG du 26 mars 2021</p> <p>Dernier renouvellement du mandat : AGM du 13 juin 2024</p> <p>Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026</p>
<b>Monsieur Hervé BIGAL</b>	Administrateur	Néant	<p>Première nomination : AG du 13 décembre 2023</p> <p>Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025</p>

<b>Prénom et Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Fonction dans la société</b>	<b>Date de 1<sup>ère</sup> nomination/renouvellement et de fin de mandat</b>
<b>GARIBALDI PARTICIPATIONS (Représentant permanent : Madame Emmanuelle LE BRAS)</b>	Administrateur (Indépendant)	Néant	Première nomination : AG du 13 décembre 2023  Echéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes :

- Pour Monsieur Brice CHAMBARD : le siège social de la Société ;
- Pour Madame Sophie SAUVAGE : Ecrins Consulting SAS, 51 rue Deleuvre, 69004 Lyon ;
- Pour Monsieur Damien BOURGEOIS : AXA France, 313 terrasse de l'Arche, 92727 Nanterre ;
- Pour Madame Isabelle GROSMAITRE : le siège social de la Société ;
- Pour Monsieur Hervé BIGAL : le siège social de la société INFLUACTIVE (Hervé Bigal NTIC SARL), situé à TECHLID – Métropole de Lyon, Espace Ouest ,39 Chemin du Moulin Carron - 69570 DARDILLY
- Pour GARIBALDI PARTICIPATIONS : 141 rue Garibaldi 69003 Lyon.

#### Indépendance des administrateurs

La recommandation R3 du code MiddleNext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration compte au moment de l'établissement du présent rapport, quatre membres indépendants sur six : Monsieur Damien BOURGEOIS, Madame Isabelle GROSMAITRE, Madame Sophie SAUVAGE et la société GARIBALDI PARTICIPATIONS, représentée à titre permanent par Madame Emmanuelle LE BRAS.

L'analyse menée par la Société pour apprécier l'indépendance des quatre (4) membres du Conseil d'Administration se résume comme suit :

Critères d'indépendance définis par le Code Middle Next					
Analyse de la Société	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc. ...)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société
Sophie SAUVAGE	X	X	X	X	X
Damien BOURGEOIS	X	X	X	X	X
Isabelle GROSMAITRE	X	X	X	X	X
GARIBALDI PARTICIPATIONS	X	X	X	X	X

#### Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation R10 du code Middlenext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.

#### **Monsieur Brice CHAMBARD – Président-directeur général et fondateur.**

Diplômé de l'IAE de Lyon et de l'EM Lyon, Brice est notamment passionné par l'entrepreneuriat et par l'engagement associatif. Après 20 ans passées au sein d'entreprises internationales, Brice a fondé Obiz avec pour objectifs d'améliorer le pouvoir d'achat, promouvoir le bien-être ainsi que de dynamiser l'économie locale.

Entrepreneur dans l'âme, Brice est également investisseur au sein d'autres entreprises du secteur des logiciels et des services numériques (HOP, BACKPROTECH, etc.). Ses compétences techniques et de direction appuyées par un management basé sur les valeurs

humaines que sont l'esprit de service, l'ambition, le partage, et un environnement de travail de qualité, lui ont permis d'avoir le soutien sans faille de l'ensemble de ses collaborateurs. Par ailleurs, Brice est un sportif passionné et accompli. Ancien athlète ayant pratiqué en compétition des sports de full contact et de kick boxing, il est également entraîneur diplômé d'État en kick & thaï boxing, breveté en parachutisme ainsi qu'en plongée sous-marine.

### **Madame Sophie SAUVAGE – Administratrice indépendante.**

Sophie est passionnée par l'entreprise et le sport. Diplômée d'HEC, elle a accompagné le développement de nombreuses sociétés combinant une expérience dans des structures d'investissement (Sopromec entre 1990 et 1994, Dentressangle Small & Mid Cap entre 2016 et 2019), en M&A chez DELOITTE entre 1995 et 2004 et en entreprise. Elle a rejoint en 2006 Obiz DIGITAL VIRGO (ex JET MULTIMEDIA) pour prendre en charge la croissance externe en France et à l'étranger. Joignant ses passions, elle a mené plusieurs missions de M&A dans le secteur du sport professionnel notamment pour le compte de l'OLYMPIQUE LYONNAIS (levées de fonds, acquisition de l'équipe féminine professionnelle américaine du REIGN FC). Au sein de sa propre structure de conseil, ECRINS CONSULTING, elle s'est spécialisée sur l'accompagnement de la croissance externe des PME. Elle est également engagée dans la promotion de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, en tant qu'administratrice du CIDFF Interdépartemental Rhône-Arc Alpin.

### **Monsieur Damien BOURGEOIS – Administrateur indépendant.**

Damien est diplômé de l'IAE de Lille en 1991. Depuis 1993, il a exercé de nombreuses fonctions marketing, tout d'abord au sein de la compagnie d'assurances AIG où il est responsable du marketing direct et des partenariats, puis chez Banque Directe où il prend le poste de Directeur Marketing en 2001. En 2002, suite au rachat de Banque Directe par AXA France, il devient Directeur marketing d'AXA Banque, puis en 2007 Responsable du marketing banque et épargne individuelle d'AXA France. En 2011, il est nommé Directeur CRM et Connaissance Clients AXA France, et en 2014 il crée cette fonction au sein d'AXA Belgium, période pendant laquelle il développe également les activités de data science de cette filiale du Groupe AXA. En 2017, à son retour chez AXA France, il est nommé Responsable Expertise, Innovation et Ingénierie pédagogiques, et procède à une réorganisation de la direction formation d'AXA France pour accompagner la transformation de l'entreprise vers le digital et l'exploitation de la donnée.

### **Madame Isabelle GROSMAITRE – Administratrice indépendante.**

Isabelle a effectué la majeure partie de sa carrière dans le domaine de la santé et du bien-être. Diplômée de l'ESC Chambéry, Isabelle a débuté sa carrière en 1998 chez BOIRON, le leader pharmaceutique mondial de l'homéopathie, en occupant différents postes dont celui de directrice du marketing aux États-Unis. En 2006, Isabelle a été nommée directrice exécutive d'APRIL, l'un des acteurs majeurs dans le secteur de l'assurance. Membre du conseil d'administration pour l'activité internationale, Isabelle était en charge du développement et de la mise en place de la stratégie de la Société à l'international. Depuis 2012, Isabelle soutient la transformation stratégique de DANONE sur les questions relatives à la santé et à l'alimentation et siège actuellement au sein de plusieurs comités de la Société (*Growth & Innovation, Social Innovation*). Elle est par ailleurs fortement engagée dans la

promotion des femmes dans le leadership et est la vice-présidente de l'International Women Forum (IWF) en Auvergne-Rhône-Alpes.

### **GARIBALDI PARTICIPATIONS (représentée à titre permanent par Madame Emmanuelle LE BRAS) – Administratrice indépendante.**

Garibaldi Participations est la filiale de Capital investissement de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (BPAURA). Elle fait partie de son pôle Private Equity qui gère 170 M€. Elle a vocation à apporter aux PME/ETI de tout secteur d'activité les fonds propres nécessaires à leur développement, à leur transmission et à l'organisation de leur actionnariat.

A ce titre, Garibaldi Participations investit soit en tant qu'actionnaire minoritaire de référence, soit au sein de pool d'investisseurs, avec des capacités d'investissements jusqu'à 5 M€ en premier tour pour les PME et jusqu'à 10 M€ pour financer les ETI.

Son statut juridique de SCR lui permet d'accompagner dans la durée sans contrainte réglementaire d'horizon d'investissement plus de 50 PME/ETI de la région Auvergne Rhône Alpes.

L'équipe de 8 investisseurs basée à Lyon, Saint-Etienne et Grenoble dispose d'une expérience pluridisciplinaire et d'une forte culture PME/ETI. Elle est engagée aux côtés des dirigeants entrepreneurs, sans être intrusive dans la gestion quotidienne et est à l'écoute des problématiques des dirigeants leur apportant conseils avisés et réseaux croisés.

#### Madame Emmanuelle LE BRAS (représentant permanent de Garibaldi Participations)

Diplômée de Sciences Po Bordeaux et de l'ESSEC (Mastère Spécialisé Strategy and Management of International Business).

Après avoir débuté sa carrière à l'Inspection Générale du groupe BPCE, Emmanuelle a rejoint la BPAURA en tant que chef de cabinet du Directeur Général en 2017.

Elle est ensuite devenue chargée d'affaires entreprises, avant d'intégrer Garibaldi Participations en octobre 2022.

### **Monsieur Hervé BIGAL - Administrateur non indépendant**

Serial entrepreneur depuis 1989, Monsieur Hervé BIGAL a fondé, depuis cette date, plusieurs sociétés dans le digital et la communication.

En 1996, il crée l'une des toutes premières agences web revendue en 2000 à PROVAL et devient associé et Membre du Directoire du Groupe PROVAL, introduit au Marché Libre (32M€ de CA / 450 personnes).

Entre 2004 et 2010, il est cofondateur du Groupe BELINK (8M€ de CA).

En 2010, il procède au rachat de 3 fonds de commerce pour créer l'agence de communication digitale et média Influactive (qu'il détient intégralement).

Monsieur Hervé BIGAL est également cofondateur-gérant de plusieurs SCI dans l'immobilier professionnel. La plus importante, MBR, détient et gère plus de 4500 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux sur Grenoble.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- N'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- N'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- N'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;

- N'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Autres mandats exercés ou ayant été exercés des membres des organes d'administration et de la direction générale en dehors de la Société :

- Mandats en cours

Administrateurs	Société	Nature du mandat
<b><i>Autres mandats exercés au sein des filiales</i></b>		
Néant		
<b><i>Autres mandats exercés à l'extérieur de la Société et /ou de ses filiales</i></b>		
Monsieur Brice CHAMBARD	HOP*	Président
	CHUTTT! *	Président
	BACKPROTECH*	Directeur Général
	METALLIANCE	Administrateur
Madame Sophie SAUVAGE	ECRINS CONSULTING	Présidente
Monsieur Damien BOURGEOIS	Néant	Néant
Madame Isabelle GROSMAITRE	GOODNESS & CO	Présidente
GARIBALDI PARTICIPATIONS ( Représentée par Emmanuelle LE BRAS )	Néant	Néant
Monsieur Hervé BIGAL	ISTOS	Gérant
	HERVE BIGAL NTIC	Gérant
	DARDILLACTIVE	Gérant
	SCI MAXLAURIMMO	Gérant

\* Monsieur Brice Chambard accompagne les porteurs de projets des entreprises HOP, CHUTTT ! ou BACKPROTECH mais n'exerce pas de rôle exécutif à proprement parler.

- HOP propose une solution numérique pour optimiser l'intuition et le potentiel humain grâce aux sciences cognitives et aux neurosciences. Cette entreprise est incubée au sein de Pulsalys.
- CHUTTT! est une agence de communication qui utilise une technique d'analyse de données permettant de déceler les besoins latents des individus.

- BACKPROTECH est une solution médicale innovante (tee-shirt connecté avec un dispositif hardware et algorithme de deeplearning entraîné sur une base de plusieurs milliers de radiographies) visant à aider les patients et les soignants sur des sujets en liens avec les problèmes de postures (scoliose, troubles rachidiens...).

Il n'existe pas de convention entre les sociétés HOP, CHUTT, BACKPROTECH et OBIZ.

Aucun chiffre d'affaires lié à OBIZ n'est réalisé par ces entreprises et aucun chiffre d'affaires lié à ces entreprises n'est réalisé par OBIZ.

- Mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour

<b>Administrateurs</b>	<b>Société</b>	<b>Nature du mandat</b>
<b><i>Autres mandats exercés au sein des filiales</i></b>		
Brice CHAMBARD	UCF <sup>(1)</sup>	Président
<b><i>Autres mandats exercés à l'extérieur de la Société et /ou de ses filiales</i></b>		
Brice CHAMBARD	Néant	Néant
Sophie SAUVAGE	TESSI	Membre du Conseil de Surveillance
Damien BOURGEOIS	Néant	Néant
Isabelle GROSMAITRE	INOVA SOFTWARE	Présidente
Madame Emmanuelle LE BRAS (Représentant permanent de GARIBALDI PARTICIPATIONS)	Néant	Néant
Monsieur Hervé BIGAL	LINKEYWORD 2.0	Gérant

(1) société fusionnée avec OBIZ en 2021

### **3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction**

#### Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Brice CHAMBARD, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil

d'Administration du 26 mars 2021 comme étant la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Brice CHAMBARD organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

#### Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 26 mars 2021, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige et au moins quatre (4) fois par an, sur convocation du Président du conseil d'administration. En outre, le directeur général ou, lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres (dans les conditions prévues à l'article L. 225-36-1 du Code de commerce) peuvent demander au Président la convocation du conseil, lequel est lié par cette demande.

Les convocations, qui peuvent être transmises par toute personne mandatée à cet effet par le Président du conseil d'administration, sont faites, huit (8) jours avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens et même verbalement. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

#### Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 26 mars 2021, en conformité avec la recommandation R7 du code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes réglementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlenext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Il sera proposé au premier Conseil d'administration suivant l'Assemblée Générale Annuelle de procéder à la modification du règlement intérieur pour tenir compte des évolutions législatives, et en particulier de la loi « Attractivité ».

#### Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

#### **4. Conventions entre des dirigeants, un actionnaire et une société filiale**

- **Convention de sous-traitance conclue entre la Société et la société INFLUACTIVE, société dont le dirigeant est Monsieur Hervé BIGAL, administrateur.**

Objet de la convention : organisation de la sous-traitance des prestations devant être réalisées dans le cadre de l'exécution du contrat conclu entre la Société et La Poste.

Durée : la convention est entrée en vigueur à compter 23 novembre 2023 pour une durée équivalente à celle du contrat conclu avec La Poste.

Prix : en contrepartie des prestations fournies, la société INFLUACTIVE percevra une rémunération calculée à partir des déclarations horaires de la société INFLUACTIVE et des efforts estimés par celle-ci, préalablement validée par la Société, sur la base de la grille tarifaire figurant en annexe 1 de la convention.

Sur cette base, la Société facturera à La Poste les sommes revenant à la société INFLUACTIVE au titre de la réalisation desdites prestations dans les conditions telles que prévues au contrat conclu avec La Poste.

- **Protocole conclue entre la Société et la société SCI BEAUX RIVAGES, dont le gérant est Monsieur Brice CHAMBARD, Président Directeur Général**

Objet de la convention : Protocole relatif au règlement des loyers 2025 au titre du bail commercial en date du 1<sup>er</sup> avril 2020

Durée : la convention a été conclue le 20 décembre 2024 et n'est applicable qu'au titre des loyers dus sur l'exercice 2025.

Prix : comptabilisation d'une avance d'un montant global de 284.379,01€ versé durant l'exercice 2024 par le preneur (OBIZ) au bailleur (SCI BEAUX RIVAGES) à titre de provision sur les échéances T1, T2, T3 et T4 2025. En contrepartie de cette modification conventionnelle du bail applicable uniquement à l'exercice 2025, le bailleur a consenti au preneur un escompte de 5,00% du montant de cette somme provisionnée sur le montant global du Loyer du au titre de l'exercice 2025.

#### **5. Délégations de compétence en matière d'augmentation de capital**

Est annexé au présent rapport un tableau résumant l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Fait à Lyon,  
Le 28 avril 2025,

Le Conseil d'Administration

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital**

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation au cours de l'exercice	Expiration
jeudi 13 juin 2024	8	<b>Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions</b>	18 mois	10% du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision.  5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport  Prix unitaire de rachat : 30 euros	Au 31/12/2024, la société détenait 24 760 actions auto détenues au titre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont	<b>samedi 13 décembre 2025</b>
jeudi 13 juin 2024	9	<b>Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions</b>	24 mois	Dans la limite de 10% du capital social	Néant	<b>samedi 13 juin 2026</b>
jeudi 13 juin 2024	10	<b>Augmentation de capital par voie d'offre au public</b>	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 150.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 150.000 euros.  Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 15.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 15.000.000 euros.  Fixation du prix : décote maximale de 25% sur les 5 derniers cours	Néant	<b>jeudi 13 août 2026</b>
jeudi 13 juin 2024	11	<b>Augmentation de capital par voie de placement privé</b>  Limite d'émission 20% du capital social par période de 12 mois	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 150.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 150.000 euros.  Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 15.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 15.000.000 euros.  Fixation du prix : décote maximale de 25% par rapport à la moyenne du cours moyen des actions pondérée par le volume des trois derniers jours de bourse précédent l'émission	Néant	<b>jeudi 13 août 2026</b>

jeudi 13 juin 2024	12	<b>Augmentation de capital à catégorie de personne (« small caps »)</b>	18 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 150.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 150.000 euros.</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 15.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 15.000.000 euros.</p> <p>Fixation du prix : décote maximale de 25% sur les 5 derniers cours</p>	Néant	<b>samedi 13 décembre 2025</b>
jeudi 13 juin 2024	13	<b>Augmentation de capital à catégorie de personne : salariés, fournisseurs, clients stratégiques, mandataire d'une société étrangère liée</b>	18 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 150.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 150.000 euros.</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 15.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 15.000.000 euros.</p> <p>Fixation du prix : décote maximale de 25% sur les 5 derniers cours</p>	Néant	<b>samedi 13 décembre 2025</b>
jeudi 13 juin 2024	14	<b>Augmentation de capital avec maintien du DPS*</b>	26 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 150.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 150.000 euros.</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 15.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 15.000.000 euros.</p> <p>Fixation du prix décidée par le Conseil</p>	Néant	<b>jeudi 13 août 2026</b>
jeudi 13 juin 2024	15	<b>Augmentation de capital en cas de demandes excédentaires</b>	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Néant	<b>jeudi 13 août 2026</b>
jeudi 13 juin 2024	16	<b>BSPCE</b>	18 mois	Emission de 60.000 BSPCE	Néant	<b>samedi 13 décembre 2025</b>
jeudi 13 juin 2024	17	<b>Attribution gratuite d'actions</b>	38 mois	Dans la limite de 15% du capital social	Néant	<b>vendredi 13 août 2027</b>
jeudi 13 juin 2024	18	<b>Augmentation de capital réservée aux salariés (PEE)</b>	26 mois	Dans la limite de 3% du capital social	Néant	<b>jeudi 13 août 2026</b>

## 5.3 Rapport du référent de mission

---

### Présentation générale de l'entreprise

Crée en 2010, Obiz© est une entreprise à mission, spécialisée dans le développement des solutions de marketing relationnel innovantes et responsables qui permettent aux entreprises de fidéliser leurs clients ou collaborateurs à travers l'amélioration de leur bien-être et l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Obiz© accompagne des grands comptes, des associations et des fédérations dans leur fidélisation clients ou collaborateurs ainsi que le développement de leur clientèle, à travers l'amélioration de leur bien-être et l'augmentation de leur pouvoir d'achat. Pour cela, Obiz© conçoit, déploie et pilote des programmes relationnels et affinitaires et des plateformes e-commerce, où les bénéficiaires des programmes de fidélité accèdent à des milliers d'offres et de réductions proposées par les partenaires.

### Présentation de la mission

En mars 2021, Obiz© a décidé d'inscrire dans ses statuts sa qualité d'Entreprise à Mission. La qualité de « société à mission », ou Entreprise à Mission, est définie dans le Code de commerce par l'article L210-10, lui-même introduit par la loi du 22 mai 2019 dite « loi PACTE ». Peut s'en prévaloir toute société qui : s'est donné une raison d'être et l'a inscrite dans ses statuts, a précisé dans ses statuts plusieurs objectifs sociaux et environnementaux en phase avec cette raison d'être, a créé un Comité de Mission chargé de superviser les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, a désigné un organisme tiers indépendant chargé de vérifier la bonne exécution de la mission.

Aux termes de l'article L.210-10 du Code de commerce, la réalisation des objectifs sociaux, sociaux et environnementaux d'une entreprise ayant adopté la qualité d'Entreprise à Mission doit faire l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. Le cabinet BM&A a été sélectionné pour vérifier les progrès d'Obiz© dans l'accomplissement de cette mission. BM&A est, depuis 2021, le commissaire aux comptes d'Obiz©.

Par son Assemblée Générale mixte du 26/03/2021, Obiz© devient une Entreprise à Mission. Depuis le 02/04/2021, la qualité d'Entreprise à Mission est officiellement inscrite dans les statuts d'Obiz© confirmant ainsi son double projet, social et économique, et son engagement de longue date en faveur de l'économie locale. Cette décision constitue une étape importante dans la poursuite d'un modèle de création de valeur durable et responsable pour toutes ses parties prenantes.

Depuis sa création en 2010, Obiz© "le réseau qui fait du bien" devenu en 2020, "le réseau qui crée du lien" impacte concrètement le pouvoir d'achat des bénéficiaires de ses solutions et soutient les acteurs professionnels locaux, partenaires de son réseau. Sa raison d'être est soutenu par un modèle économique vertueux et éthique.

En inscrivant sa qualité d'Entreprise à Mission dans ses statuts, Obiz© confirme sa volonté, par ce cadre juridique, d'œuvrer fortement et durablement sur ces thématiques. Les indicateurs de performance qui seront suivis, sont à la fois stratégiques, ambitieux, compréhensibles et robustes, et donnent les moyens de suivre les avancées réalisées. Cet ensemble d'indicateurs a été choisi, sur la base des dimensions qui constituent la Mission d'Obiz© : impacter favorablement la santé, le bien-être et l'éducation, augmenter durablement le pouvoir d'achat et soutenir l'économie locale et durable.

## Composition et fonctionnement du comité de mission

La désignation d'une Référente Mission a été validée lors du Conseil d'Administration du 19/07/2021. Molly Marlier, Data Scientist embauchée depuis le 19/09/2016, a été désignée comme Référente Mission et est l'auteure de ce rapport.

Les compétences intrinsèques aux métiers de la data sont la définition, l'organisation, la structuration, le traitement et l'interprétation des données ainsi que le choix de méthodes statistiques adaptées pour rendre les données les plus pertinentes possibles. En parallèle, une étroite collaboration avec l'ensemble des équipes de l'entreprise est nécessaire pour transmettre périodiquement des reportings et travaux d'analyses.

Ces connaissances orientées data viennent directement nourrir le rôle de Référente Mission par la mise en place de reportings, exports et requêtes dédiés qui sont partagés à chaque partie prenante. Une partie du travail de suivi et partage des indicateurs de performance aux interlocuteurs concernés est directement réalisée par la Référente Mission par le biais de son poste de Data Scientist au sein de l'entreprise.

## Présentation du modèle de la mission

### I. IMPACTER favorablement la santé, le bien-être et l'éducation

- Atteindre 9 500 partenaires en lien avec ces thématiques à la fin de l'année 2024
- Valoriser la culture et les spectacles
- Sensibiliser et promouvoir les métiers du numérique
- Faciliter l'implication des salariés dans une démarche de bénévolat

### II. AUGMENTER durablement le pouvoir d'achat

- Économies réalisées sur les plateformes : un objectif de 5M€ d'économies en 2025

### III. SOUTENIR l'économie locale

- Encourager l'emploi d'acteurs locaux
- Développer la politique Achats Responsables
- Faciliter l'intégration au réseau d'acteurs de proximité pour les faire rayonner

### IV. SOUTENIR l'économie durable

- Minimiser l'empreinte carbone des pratiques numériques
- Inciter les collaborateurs à se déplacer grâce à la mobilité douce

## Objectif statutaire I - Impacter favorablement la santé, le bien-être et l'éducation

### Augmenter le nombre d'offres dans ces thématiques

→ 9 500 Partenaires en lien avec ces thématiques en 2024

Pour atteindre l'objectif de 9 500 partenaires autour des thématiques santé, bien-être et éducation, l'équipe Partenariat a adopté une stratégie en deux axes :

- la fidélisation des partenaires du réseau
- l'acquisition de nouveaux partenaires

La fidélisation des partenaires existants et la prolongation des offres en cours sont des objectifs clés pour stabiliser le réseau. Afin de renforcer les liens avec les partenaires stratégiques et prolonger leurs offres, une campagne de reconduction a été préparée durant l'été 2024. Différentes sessions de réflexion se sont déroulées afin d'optimiser et d'automatiser au maximum ce travail de reconduction pour ainsi libérer du temps à l'équipe et lui permettre de se focaliser sur l'acquisition de nouveaux partenaires dans les thématiques recherchées.

Dès le mois de février 2024, un nouvel ordre de recherche accompagné d'un plan d'action a été défini pour identifier et recruter de nouveaux partenaires. Ce plan s'articule en plusieurs étapes :

1. Ciblage des acteurs clés : focus sur les thématiques éducation, alimentation saine, optique avec un recensement des principaux acteurs nationaux et internationaux.
2. Analyse des pipes de prospection : revue globale et individuelle pour affiner les recherches et cibler de nouvelles opportunités de collaboration.
3. Identification des cibles à prospecter : sélection d'enseignes identifiées par les équipes, clients et recommandées par les utilisateurs.
4. Planification de la prospection : un plan d'action de négociation structuré a été mis en place pour lancer et suivre la prospection.

La méthode suivante a été utilisée par l'équipe :

- sélection des enseignes à prospecter
- quantification et cadencement de la prospection par personne
- attribution des enseignes à prospecter aux membres de l'équipe
- Identification du contact adéquat à prospecter auprès de chaque enseigne (Directeur Marketing, Commercial, etc.)

Pour optimiser les recherches et proposer une offre étendue sur l'ensemble du territoire, l'équipe s'est concentrée sur des marques à forte notoriété, disposant de plusieurs points de vente. Cette approche a mis l'accent sur les enseignes des secteurs suivants :

- Optique : Optic 2000 (1 200 points de vente), Grand Optical (900 points de vente)
- Alimentation biologique : Grand Frais (306 points de vente), Artisans du monde (130 points de vente)
- Éducation : M2I Formation (35 points de vente), Woodbrass (27 points de vente)
- Sport, santé et bien-être : Basic Fit (1 400 points de vente) et Body Minute (450 points de vente)
- Spectacles : rapprochement des leader de la billetterie spectacle (France Billets et Ticketmaster)
- Culture

Un suivi mensuel rigoureux est assuré lors de la réunion de l'équipe Partenariat. Ce suivi inclut des bilans détaillés ainsi que la planification des actions à venir.

**Grâce à l'ensemble de ces actions réalisées, le réseau Obiz© compte 9 555 points de vente dans les thématiques santé, bien-être et éducation à la fin de l'exercice 2024.**

### Favoriser l'accès à la culture et aux spectacles

→ Intégration d'un nouveau flux Spectacle

Obiz© a choisi d'enrichir son catalogue sur la thématique de la culture, en développant un nouveau flux typé Spectacle. Cet élargissement de contenu autour de la culture joue un rôle central dans les domaines du bien-être et de l'éducation. L'intégration de ce nouveau flux permet de démocratiser l'accès à la culture et au divertissement en tirant parti d'un solide maillage territorial.

Ce dispositif facilite la découverte et la réservation de spectacles variés, allant des événements locaux aux productions nationales, pour un public élargi. Grâce à un catalogue fourni (qui englobe toute la largesse du paysage culturel français : concerts, théâtre, humour, cirque, danse, opéra, etc.) et une présence étendue, Obiz© est en mesure de toucher des communautés souvent éloignées des centres culturels majeurs, favorisant ainsi une répartition plus équitable de l'offre culturelle. Cette initiative contribue aussi à la dynamisation des économies locales en soutenant les acteurs culturels de proximité.

Le développement de ce catalogue a demandé à Obiz© de retravailler complètement son modèle de vente pour y intégrer ce nouveau type de produit. La nouveauté technique a été multiple : la création d'une nouvelle segmentation de prix pour administrer plusieurs catégories de placement dans les salles, l'ajout d'un timer au niveau du panier pour s'adapter aux délais de réservation imposés par les fournisseurs et enfin l'adaptation de l'affichage des produits pour les agrémenter d'un plan de salle, de l'identification du lieu culturel d'accueil et de la mise en avant des différentes catégories de prix disponibles.

L'interface du catalogue billetterie a également été repensée pour faciliter la recherche via un moteur de recherche global et améliorer les résultats, grâce à l'ajout de filtre par date et département. Cette dernière initiative représente un levier stratégique pour accroître significativement la visibilité des acteurs culturels de proximité. En permettant aux utilisateurs de cibler leurs recherches par département ou à l'échelle d'une ville, la découverte d'une offre culturelle riche et diversifiée, souvent méconnue du grand public est facilitée.

**Le catalogue Obiz© a été étoffé en 2024 grâce à l'intégration d'un nouveau flux Spectacle. Ce flux a été activé sur la majorité des programmes de fidélité pour ensuite être relayés via différents outils de communication.**

### Communiquer sur la culture

→ Mise en avant trimestrielle de la thématique Culture dans des kits de communication

Obiz© est chargé du calendrier éditorial et de l'animation de la majorité des programmes de fidélité qu'elle anime. Chaque bénéficiaire qui accepte d'être informé de l'actualité du programme reçoit ainsi de façon mensuelle ou bimestrielle (en fonction du rythme du programme) des newsletters régulières. Ce pilotage est assuré par l'équipe Webmarketing qui veille à ce que les choix de contenus répondent aux enjeux de l'ADN des programmes

avantages et des appétences de ses utilisateurs tout en étant adaptés pour nourrir les engagements pris.

Ces différentes prises de parole sont l'occasion de valoriser des partenaires proposant des offres autour de la culture. **Obiz© a ainsi proposé une fois par trimestre un axe éditorial en lien avec la culture**, dont voici un extrait du calendrier éditorial :



- janvier 2024 "Good Mood"  
Mise en avant du Cinéma
- mai 2024 "La vie est une fête"  
Découverte du théâtre, des musées et des concerts avec les coffrets-cadeaux culturels
- septembre 2024 "Le plein de découvertes"  
Faire le plein d'émotions avec des concerts, spectacles, festivals, événements sportifs et théâtre
- décembre 2024 "La magie de Noël est là"  
Mise en avant de la culture via le flux Spectacle

## Sensibiliser et promouvoir les métiers du numérique

→ 3 interventions auprès de différents publics sur l'année

L'engagement des collaborateurs dans des interventions de sensibilisation et de promotion des métiers du numérique est essentiel. En partageant leur métier et leur expertise, ils contribuent activement à démysterifier le monde de la technologie, à susciter des vocations et à encourager la diversité dans ce secteur. Ces interventions permettent de créer des ponts entre le monde professionnel et les jeunes générations. Ces interventions offrent aux élèves et aux étudiants une vision concrète des métiers et des compétences requises.

Plusieurs collaborateurs ont cherché à donner une meilleure compréhension du monde professionnel, que ce soit au travers de présentation faite à une classe de collégiens, de cours dispensés en école supérieure ou d'intervention dans un podcast.

**Au global, trois interventions ont eu lieu au cours de l'année, auprès de différents publics.**

## Faciliter l'implication des salariés dans une démarche de bénévolat

→ Une journée de temps de travail allouée

**Dans le cadre de son engagement sociétal, Obiz© permet à chaque collaborateur de consacrer une journée (scindables en deux demi-journées) de son temps de travail à des organisations œuvrant pour la santé, le bien-être et l'éducation.**

Cette initiative actée en 2024 sera mise en place au cours de l'année 2025 et proposée à l'ensemble des salariés.

Concrètement un document collaboratif centralise les propositions d'actions bénévoles, permettant à chaque salarié de contribuer et de visualiser les différentes initiatives existantes. Au-delà de l'impact social, cette démarche favorise la collaboration et renforce la cohésion d'équipe. En participant ensemble à une action porteuse de sens en dehors du lieu de travail habituel, les collaborateurs développent de nouvelles dynamiques relationnelles et consolident leur esprit d'équipe dans un contexte engageant. La valorisation des expériences de ces journées à travers un espace de partage dédié initiera un cercle vertueux. En renforçant le sentiment d'appartenance et en mettant en lumière l'impact collectif de l'engagement initial, ces partages inspireront certainement une participation accrue et des idées nouvelles pour les prochaines initiatives.

## Objectif statutaire II - Augmenter durablement le pouvoir d'achat

### Soutenir le pouvoir d'achat

→ Économies réalisées : objectif de 5M€ d'économies en 2025

Le réseau de partenaires d'Obiz© est varié et recense aussi bien des partenaires de proximité que des acteurs nationaux. La variété de ce réseau est un challenge pour recenser les économies réalisées par les bénéficiaires des programmes de fidélité.

Les marques nationales bénéficient d'outils marketing performants, inaccessibles aux petits commerçants. En fonction de ces réalités, les modalités d'accès aux offres diffèrent. C'est pour rejoindre les petites structures comme les grandes, qu'Obiz© s'adapte à ces modalités et permet la prise en compte de leur diversité dans son système de paramétrage des offres. En revanche, le suivi de la consommation de ces offres est, lui, dépendant des outils utilisés. Obiz© n'a pas toujours accès à l'information de consommation des offres mises en avant sur ses programmes. L'équipe Partenariat sollicite ponctuellement les partenaires

outillés pour collecter cette donnée et apprécier le taux de transformation. La volumétrie des économies réalisées grâce aux programmes est donc particulièrement difficile à estimer.

Néanmoins, une exception existe dans ce calcul pour une part croissante du réseau de partenaires : les e-cartes cadeaux. De plus de plus de partenaires notamment nationaux proposent des cartes cadeaux remises. Celles-ci sont vendues directement sur les programmes de fidélité dans une e-boutique dédiée. L'achat s'effectue donc sur les sites Obiz© et l'économie est ainsi facilement identifiable.

Un investissement conséquent a été fourni pour améliorer le développement de la e-boutique et préserver durablement le pouvoir d'achat des bénéficiaires. Le développement de la profondeur de catalogue s'est amplifiée pour offrir un panel de marques diversifiées aux bénéficiaires tout en ayant des remises avantageuses.

L'intégration du flux de billetterie Spectacle cité précédemment représente également un avantage significatif pour les utilisateurs, s'inscrivant pleinement dans la volonté de favoriser les économies et d'augmenter le pouvoir d'achat. En offrant un accès privilégié à des places de spectacle à tarifs réduits, la culture et le divertissement deviennent accessibles à un plus large public.

Comme expliqué, en complément des économies réalisées via les e-boutiques des programmes, certains partenaires sont capables d'identifier et de retransmettre le chiffre d'affaires généré par les bénéficiaires d'Obiz©. C'est en exploitant ce chiffre d'affaires déclaré, qu'Obiz© est en mesure d'estimer la partie immergée de l'iceberg des économies réalisées par ses bénéficiaires. Une minorité de partenaires sont concernés, il s'agit donc d'une estimation à minima.

En prenant en compte ces deux sources de données dans des domaines du quotidien aussi variés que l'alimentation, la beauté, la culture, les loisirs, la maison, la mode, le sport et le voyage, **l'impact sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires s'élève à plus de 4.4M€ d'économies sur l'année 2024.**

### **Objectif statutaire III - Soutenir l'économie locale**

#### **Encourager l'emploi d'acteurs locaux**

→ Prise en compte des acteurs locaux dans les projets de réaménagement des bureaux

Obiz© a mis en place une politique active d'encouragement à l'emploi d'acteurs locaux. Cela se traduit par une priorité donnée aux fournisseurs et prestataires locaux. Par exemple, lors du récent réaménagement de la salle de pause, Obiz© a fait appel à une entreprise de menuiserie artisanale (LaFrede - située à Lyon 6) pour réaliser la fabrication du mobilier. Une autre entreprise locale (Fricots- située à Givors) propose des repas locaux et zéro déchet directement en salle de pause grâce à un frigo connecté et régulièrement réapprovisionné. **Obiz© est convaincu que cette démarche est bénéfique puisqu'elle permet de renforcer les liens avec son écosystème, tout en contribuant à la création d'emplois durables et à la dynamisation de l'économie.**

#### **Développer la politique Achats Responsables (label RFAR)**

→ Préparation du dossier de labellisation RFAR

Le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est une initiative qui vise à promouvoir des pratiques responsables dans les relations entre les entreprises et leurs fournisseurs avec un impact direct et positif sur l'économie locale. En privilégiant les fournisseurs locaux et en encourageant les pratiques responsables, ce label contribue à renforcer le tissu économique de proximité. Il soutient les petites et moyennes entreprises, et favorise un développement économique plus équilibré.

En se préparant à l'obtention du label RFAR, Obiz souhaite renforcer sa fiabilité en matière de durabilité, renforcer ses relations avec ses fournisseurs en promouvant des pratiques commerciales responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement et démontrer sa volonté de contribuer à des pratiques commerciales durables.

**Accompagnée de la Métropole de Lyon et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, Obiz travaille à l'obtention de ce label pour une certification en 2025.**

### **Faciliter l'intégration au réseau d'acteurs de proximité pour les faire rayonner**

→ Création d'API pour la collecte et le partage d'offres locales

La croissance du réseau de partenaires est une priorité pour Obiz© qui vise à soutenir les commerçants et artisans dans leur activité. Pour cela, l'équipe Partenariat œuvre au référencement de nouveaux acteurs tout au long de l'année. Obiz© est convaincu que la technologie peut être un puissant levier pour soutenir l'économie locale et renforcer le tissu social du territoire.

Dans cette optique, une API de collectes d'offres locales a été développée, pour permettre à des tiers de confiance de partager leur réseau de partenaires locaux. Cette API permet d'automatiser le partage, en évitant la gestion de fichiers manuels (étape chronophage pour leurs équipes) tout en assurant le respect de la propriété de leur réseau par celles-ci. En effet, Obiz n'absorbe pas les réseaux de partenaires de ces acteurs mais leur propose simplement une mise en avant, ceux-ci restent ainsi maître de la relation avec les commerçants en assurant la mise à jour des offres.

Obiz© s'engage également pour partager l'espace de visibilité de ses programmes avantages à des réseaux de partenaires déjà existants pour accroître leur potentiel commercial. Obiz© a ainsi pris l'initiative de développer une nouvelle API permettant aux acteurs de confiance de récupérer les informations des partenaires locaux du réseau afin de les mettre en avant sur leur propre plateforme. A l'instar de l'API décrite plus haut, celle-ci assure l'exposition des commerçants et artisans du réseau à un plus grand nombre de personnes sans perdre le contrôle du contenu les concernant et donc la qualité de cette mise en lumière.

**Le développement de ces deux API a été conséquent mais est un outil performant au service de la visibilité des acteurs locaux.**

### **Objectif statutaire IV - Soutenir l'économie durable**

#### **Minimiser l'empreinte carbone des pratiques numériques**

Dans le prolongement de l'engagement en faveur de la transparence environnementale, un besoin d'outils adaptés à l'activité numérique d'Obiz© a été mis en lumière.

→ Identification d'un partenaire adapté pour un bilan carbone

Suite au premier bilan carbone réalisé en 2023, Obiz© a cherché un nouveau partenaire capable de prendre en compte son activité numérique pour l'élaboration d'une stratégie climat ambitieuse. Compte tenu de la nature de son activité, qui implique la conception et la

gestion de nombreux sites internet, similaires à des plateformes e-commerce, il est essentiel que ce partenaire dispose d'une solide expertise dans l'évaluation de l'empreinte carbone du secteur numérique. Obiz s'est mis en quête d'un acteur capable de prendre en compte la spécificité de ces infrastructures et ces flux de données afin d'obtenir une analyse précise et pertinente, qui permettra ensuite de définir des stratégies efficaces de réduction des émissions. Après une étude approfondie des différents acteurs du marché, le choix d'Obiz s'est porté sur Ekodev pour la réalisation d'un bilan carbone approfondi sur les activités numériques.

→ Choix d'un nouvel outil pour le routage emailing

Obiz© a opéré une transition significative en adoptant Brevo comme nouvel outil de routage pour ses newsletters. Ce choix stratégique permet notamment de mesurer avec précision l'empreinte carbone générée par les campagnes d'emailing. Brevo est également l'un des soutiens financiers du projet porté par Badsender visant à intégrer des dates d'expiration dans les e-mails. En parallèle de ce soutien, Brevo intègre désormais la possibilité d'ajouter une date d'expiration aux campagnes marketing envoyées depuis la plateforme. Ces démarches s'inscrivent pleinement dans la volonté de transparence et d'amélioration continue des pratiques, et permettent de mieux appréhender et réduire l'impact environnemental des communications numériques.

→ Optimisation des infrastructure numériques

Une transition vers Google Workspace a été opérée en 2024. Cela représente une solution avantageuse pour Obiz©, en permettant la centralisation des outils de travail sur une plateforme unique. Ce type de stockage favorise également la dématérialisation et le partage des documents, réduisant ainsi la consommation de papier et les besoins en espaces de stockage physiques. Mutualiser l'accès aux fichiers au sein de l'entreprise permet de limiter la multiplication des copies et des versions, réduisant ainsi l'espace de stockage nécessaire et les ressources informatiques associées. Enfin, les drives partagés favorisent la collaboration et le travail en équipe, limitant les envois de fichiers volumineux par email et optimisant les flux de données.

L'optimisation de l'infrastructure numérique est une démarche continue, essentielle à la fois pour l'efficacité des services proposés et pour la réduction de l'impact environnemental. L'équipe Développement a mené tout au long de l'année, une action d'assainissement significative, ciblant les tâches automatiques périodiques devenues inutiles. Cette initiative a pour objectif d'alléger la charge des serveurs (notamment dans l'environnement de checking), de diminuer la consommation énergétique associée au maintien de ces processus et d'améliorer globalement la performance des plateformes.

En parallèle, des montées de version de l'écosystème ont eu lieu, le rendant moins gourmand en ressources. Les serveurs ont besoin de moins de temps et de ressources pour traiter les requêtes, ce qui entraîne une réduction de la consommation d'énergie.

**L'ensemble de ces améliorations concrètes témoignent de l'engagement continu d'Obiz à optimiser l'empreinte carbone de ses pratiques numériques pour une efficacité accrue.**

**Inciter les collaborateurs à se déplacer grâce à la mobilité douce**

Afin d'inscrire durablement la mobilité douce dans les habitudes des collaborateurs, l'entreprise a mis en place différentes initiatives tout au long de l'année. Ces actions ont un objectif double : réduire l'impact environnemental (en diminuant les émissions de gaz à effet de serre liées aux trajets domicile-travail) et améliorer le bien-être des collaborateurs (en favorisant une activité physique régulière).

→ Mise en place de la Prime Mobilité Douce

En juin 2024, la prime vélo existante a été étendue aux mobilités douces. Celle-ci prend la forme d'une participation financière semestrielle versée aux employés utilisant régulièrement des modes de transport dits doux (vélo, trottinette ou, marche) pour leurs trajets domicile-travail. Le montant de la prime est calculé en fonction de la distance parcourue. Cette initiative vise à encourager l'adoption de comportements responsables et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie.

→ Mise en place du Challenge Mobilité Douce

Dans le cadre de l'engagement envers la réduction de l'empreinte carbone et l'amélioration du bien-être des collaborateurs, un nouveau challenge mobilité douce a été mis en place durant le mois de juin. L'objectif est d'encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs et durables tels que le vélo, la marche à pied ou les transports en commun. Pour ce faire, un système de points a été mis en place, récompensant chaque trajet réalisé en mobilité douce. Un classement hebdomadaire et des prix symboliques ont stimulé la participation et l'esprit d'équipe. Ce challenge a également permis de favoriser l'activité physique en motivant les collaborateurs à intensifier leur pratique de la course à pied et du vélo au cours des week-ends.

→ Accès à l'application JOOKS Premium offert aux collaborateurs

Un accès premium d'un an à l'application JOOKS a été offert aux collaborateurs. L'application JOOKS permet de profiter d'une multitude de parcours de running, marche et vélo audio-guidés à travers le monde, rendant ainsi l'activité physique plus accessible et motivante. L'idée est de rendre la mobilité douce plus attrayante, accessible et valorisante, ce qui peut inciter un plus grand nombre de salariés à adopter ces modes de déplacement.

→ Mise en place du Challenge Ma Petite Planète

Ma Petite Planète (MPP) est un challenge autour de défis écologiques à relever en équipe avec ses collègues, ses camarades de classe ou son entourage pendant 3 semaines. En tant qu'association Loi 1901, la mission de MPP est de sensibiliser et faire passer à l'action un maximum de personnes pour la préservation de la planète, à travers des défis écologiques du quotidien.

Obiz a créé une équipe de quatorze membres pour participer à l'édition Printemps du 27 mai au 14 juin 2024. Différents challenges ont été réalisés impliquant notamment des actions pour l'écologie, une sensibilisation et une montée en compétences sur les sujets environnementaux.

L'entreprise est convaincue que la mobilité douce est un levier essentiel pour réduire l'empreinte environnementale et améliorer la qualité de vie des collaborateurs. **C'est dans ce but que quatre initiatives ont été menées pour encourager l'utilisation de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.**

## Conclusion

Les objectifs qui ont été fixés sur l'ensemble des quatre engagements statutaires ont été menés à bien. Les efforts collectifs et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs ont permis de traduire les ambitions d'Obiz© en actions concrètes et d'obtenir des résultats tangibles.

Pour l'année prochaine, Obiz© souhaite maintenir sa progression dans l'accomplissement de sa mission et perfectionner continuellement ses pratiques.

## 6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

#### **BM&A**

11, rue de Laborde  
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale  
de Paris

#### **Orfis**

79, boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne

S.A.S au capital de 942 300 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Lyon  
-Riom

#### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

A l'assemblée générale,

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Obiz** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels non amortis selon les modalités décrites dans la note 4.4 « Test de dépréciation sur actifs » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et contrôlé que cette note de l'annexe aux comptes consolidés fournissait une information appropriée.

### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

BM&A

ORFIS

Alexis Thura  
Associé

Amaury Vanoye  
Associé

**6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

---

**BM&A**

11, rue de Laborde  
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de  
Paris

**Orfis**

79, boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne

S.A.S au capital de 942 300 €

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon -Riom

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

A l'Assemblée générale,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Obiz** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « 1.6 Immobilisations financières » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et autres participations sont évalués au coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que la valeur d'inventaire, déterminée sur la base de l'actif net et en fonction des niveaux de rentabilité et des perspectives d'évolution, devient inférieure au coût d'acquisition. Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue par la société et à apprécier le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

BM&A

ORFIS

Alexis Thura  
Associé

Amaury Vanoye  
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes

---

**BM&A**

11, rue de Laborde  
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale  
de Paris

**Orfis**

79, boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne

S.A.S au capital de 942 300 €  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Lyon  
-Riom

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

A l'Assemblée générale des actionnaires de la société Obiz,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **3. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions non autorisées préalablement**

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Avec la Société Civile Immobilière (SCI) Beaux Rivages dont Mr Brice Chambard, Président Directeur Général et actionnaire de votre société, est associé à 99,90%**

#### **Protocole relatif au règlement des loyers 2025 au titre du bail commercial en date du 1<sup>er</sup> avril 2020**

##### ***Nature, objet et modalités***

Votre société et la SCI Beaux Rivages ont conclu un bail au cours de l'exercice 2020 pour une durée de neuf ans.

Un protocole relatif au règlement des loyers 2025 dans le cadre de ce bail a été conclu avec votre société et la SCI Beaux Rivages en date du 20 décembre 2024 par lequel les parties ont convenu que les loyers des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres de l'année 2025 feraient l'objet d'une avance en 2024 en contrepartie de l'obtention d'un escompte de 5% du montant total.

Aussi, une avance a été accordée par votre société à la SCI Beaux Rives pour un montant total de 284 379,01€.

Les modalités de calcul du loyer, des taxes et des charges au titre de l'exercice 2025 restent identiques à ce qui avait été conclu entre les parties dans le cadre du contrat de bail conclu le 1<sup>er</sup> avril 2020 à l'exception de cet escompte de 5% pour lequel une régularisation sera effectuée au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Cette modification conventionnelle du bail est applicable uniquement pour l'exercice 2025.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le conseil d'administration de votre société du fait d'une omission.

### **4. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

##### ***a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec la société Influactive dont le dirigeant est Mr Hervé Bigal, mandataire de votre société**

#### **Convention de sous-traitance**

##### **Nature, objet et modalités**

Une convention de sous-traitance a été signée entre votre société et la société Influactive en date du 23 novembre 2023. Cette convention vise à sous-traiter les prestations à réaliser dans le cadre de l'exécution du contrat conclu entre votre société et La Poste et a donc été conclu pour une durée équivalente à celle de ce contrat.

En contrepartie des prestations fournies, la société Influactive percevra une rémunération calculée à partir des déclarations horaires de la société Influactive et des efforts estimés par celle-ci, préalablement validée par votre société, sur la base d'une grille tarifaire contractuelle.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la charge comptabilisée par votre société dans le cadre de cette convention s'élève à 232 904€.

- Avec la Société Civile Immobilière (SCI) Beau Rivage dont Mr Brice Chambard, Président Directeur Général et actionnaire de votre société, est associé à 99,90%**

#### **Contrat de bail**

##### **Nature, objet et modalités**

Votre société et la SCI Beau Rivage ont conclu un bail au cours de l'exercice 2020 pour une durée de neuf ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant pris en charge par votre société à ce titre s'élève à 206 110€.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

BM&A

ORFIS

Alexis Thura  
Associé

Amaury Vanoye  
Associé

7. **RAPPORT DU PROFESSIONNEL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

---

PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1873 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du référent de mission et relative à la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

**1. CONCLUSION**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2<sup>e</sup> de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis et soutenant les objectifs sociaux et environnementaux,
- le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que
  - par conséquent, la société Obiz respecte chacun des objectifs, inscrits dans ses statuts et rappelés ci-dessous, qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité :
    - o Impact favorables la santé, le bien-être et l'éducation ;
    - o Augmenter durablement le pouvoir d'achat des consommateurs ;
    - o Soutenir l'économie locale ;
    - o Soutenir l'économie durable.

**2. PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à

l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du référent de mission.

### **3. LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

### **4. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE**

Il appartient à la direction :

- de désigner un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du référent de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du référent de mission.

Il appartient au référent de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints au rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### **5. RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ OTI**

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

## **6. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET REFERENTIEL NORMATIF APPLICABLE**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et au programme de vérification de BM&A.

## **7. INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17029. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et de la norme ISO 17029.

## **8. MOYENS ET RESSOURCES**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2025 sur une durée totale d'intervention d'une semaine et demie.

Nous avons notamment mené 3 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux représentant notamment la direction générale et la direction financière.

## **9. NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
  - les informations disponibles dans l'entité ;
  - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du référent de mission établis depuis la dernière vérification ;
  - le cas échéant, ses publications.
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
  - les informations collectées ;
  - la raison d'être et ;
  - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquises de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du référent de mission ;
- nous nous sommes enquises de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du référent de mission. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du référent de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du référent de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
  - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
  - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
  - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
  - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications sur site ;
  - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du référent de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 30 avril 2025,

L'un des commissaires aux comptes

BM&A

Marie-Cécile Moinier